



Document de programme pays pour la troisième phase du Programme Cadre Intégré Renforcé (CIR)

DPP-Tchad_2026-2031

Version finale

Juillet 2026

SOMMAIRE

SIGLES & ABREVIATIONS	4
PAGE RECAPITULATIVE DU DPP 2026–2031	6
RESUME EXECUTIF	7
1. CONTEXTE PAYS ET JUSTIFICATION STRATEGIQUE	9
1.1. Contexte Pays	9
1.2. Justification stratégique	10
II. MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES (MAP)	10
III. THEORIE DU CHANGEMENT ET CADRE DE RESULTATS DU DPP 2026-2030	12
IV. COMPOSANTES DU DPP 2026-2031	18
V. PRIORITES TRANSVERSALES	22
VI. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	23
VI.1. Arrangements institutionnels et opérationnels	23
VI.2. Intégration dans le système national et besoins en renforcement des capacités	24
VI.3. Ressources humaines et efficacité de mise en œuvre	24
VII. GESTION FIDUCIAIRE ET FINANCIERE	25
VII.1. Statut juridique et positionnement institutionnel du PMO	25
VII.2. Organisation de la gestion financière et mécanismes de contrôle	25
VII.3. Système de passation des marchés et optimisation des ressources	26
VII.4. Gestion des ressources humaines et recrutement	26
VII.5. Audit, conformité et redevabilité	26
VIII. SUIVI, EVALUATION ET APPRENTISSAGE	27
IX. PLAN DE COMMUNICATION	28
X. GESTION ET ATTENUATION DES RISQUES	30
X.1. Risques politiques et institutionnels	30
X.2. Risques économiques et financiers	30
X.3. Risques sociaux et sécuritaires	30
X.4. Risques environnementaux et climatiques	30
X.5. Risques opérationnels et de capacités	31
XI. OPTIMISATION DES RESSOURCES DU DPP	31
XII. PARTENARIAT ET MOBILISATION DES RESSOURCES	32
XII.1. Mobilisation des ressources et diversification des partenariats	32
XII.2. Rôle de l'UNMO et du Ministère du Commerce dans la mobilisation des partenaires	33

XII.3. Intégration institutionnelle et durabilité des interventions.....	34
XII.4. Engagement du secteur privé et mécanismes de partage des risques	34
XIII. RESUME DU BUDGET	35
XIV. STRATEGIE DE DURABILITE DU DPP	39

SIGLES & ABREVIATIONS

AAZES	Agence d'Administration des Zones Economiques Spéciales
AFE	Accord sur la Facilitation des Echanges
ANIE	Agence Nationale des Investissements et des Exportations
BM	Banque Mondiale
CCIAMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat
CELIAF	Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CNEF	Chambre Nationale de l'Entrepreneuriat Féminin
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CIR	Cadre Intégré Renforcé
EDIC	Etude Diagnostic sur l'Intégration du Commerce
ETP	Equivalent Temps Plein
FID	Facilitation de l'Industrialisation pour le Développement
GFAS	Gestionnaire du Fonds d'Affectation Spécial
IA	Intelligence Artificielle
MAP	Matrice des Actions Prioritaires
MPME	Micro Petite et Moyenne Entreprise
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
ODD	Objectif de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
DPP	Document de Programme Pays
PAP/EDIC2	Plan d'Action Prioritaire de l'EDIC2
PDIDE	Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification de l'Economie Tchadienne
PIB	Produit Intérieur Brut
PMO	Partenaire de Mise en Œuvre
PMA	Pays Moins Avancés
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PTF	Partenaire Technique et Financier
SEA	Suivi Evaluation et Apprentissage
STDF	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
SNC	Stratégie Nationale du Commerce
UE	Union Européenne
UNMO	Unité Nationale de Mise en Œuvre
USD	Dollar Américain
ZLECAf	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

Tableaux

Tableau 1 : Données sommaires du DPP.....	6
Tableau 2 : Principaux secteurs de consommation des produits des filières sésame et karité	15
Tableau 3 : Budget par composantes produits avec répartition par années sur 5 ans.....	35
Tableau 4 : Ventilation du budget entre facilité de financement 1 et 2 et par source de financement	36

Figures

Figure 1 : Théorie du changement du DPP 2026-2031	12
Figure 2 : Informations et données de base sur les filières sésame et karité et leur potentiel	14

PAGE RECAPITULATIVE DU DPP 2026–2031

Tableau 1 : Données sommaires du DPP

Sous-titre	Programme de transformation économique et de développement du commerce du Tchad (DPP Tchad 2026–2031).
Entité bénéficiaire de la subvention	Ministère du Commerce et de l'Industrie du Tchad.
PMO	Unité Nationale de Mise en Œuvre (UNMO) du CIR au Tchad
Sous-PMO	Unités sectorielles d'exécution au sein des ministères techniques (Commerce, Finances, Infrastructures, Industrie).
Durée	5 ans — de 2026 à 2031.
Bénéficiaires cibles	Bénéficiaires directs : producteurs et collecteurs de sésame et de karité, coopératives, MPME de transformation/exportation, entreprises dirigées par des femmes et des jeunes, prestataires, investisseurs et agents des institutions commerciales. Cibles harmonisées : 1 500 emplois nets équivalent temps plein (ETP) créés ou consolidés et attribuables au projet, dont au moins 40 % occupés par des femmes et 30 % par des jeunes ; 900 producteurs de sésame formés ; environ 75 coopératives/MPME accompagnées, avec certification valide selon l'indicateur OC1.I2 ; 100 personnes formées aux métiers numériques ; 30 agents publics/UMOCIRT renforcés. La participation globale visera au moins 55 % de femmes et 35 % de jeunes. Les bénéficiaires indirects : la population des trois provinces ciblées est estimée à 3,5 millions d'habitants. Les bénéficiaires indirects seront estimés et confirmés par l'étude de référence 2026
Couverture géographique	Portée institutionnelle nationale, avec coordination à N'Djamena. Ciblage initial des bassins de production du Logone Oriental, du Mandoul et du Moyen-Chari, à confirmer et éventuellement élargir par une cartographie participative assistée par l'intelligence artificielle (IA). Les actions de facilitation des échanges couvriront les principaux axes de transit vers le Cameroun et le Nigeria et, sous réserve du contexte sécuritaire, vers le Soudan. Les critères de sélection intégreront le potentiel productif, l'inclusion, la logistique, les risques et les possibilités d'investissement
Coût total et sources de financement	Coût total estimé : 6 541 922 USD, ventilé comme suit : Financement CIR : 3 500 000 USD, • Dispositif de Financement 1 (Fondations systémiques) : 886 334 USD • Dispositif de Financement 2 (Transformation économique) : 2 613 666 USD Cofinancements mobilisés / attendus : 3 041 922 USD. • STDF : 985 504 USD • Gouvernement : 2 056 418 USD
Contribution financière de contrepartie du gouvernement	Environ 1 396 418 USD mobilisés à travers les budgets nationaux et programmes sectoriels alignés.
Contribution de contrepartie en nature du gouvernement	Mise à disposition d'infrastructures administratives, personnel technique, équipements, systèmes d'information, logistique et services publics associés : Approximativement 660 000 USD
Cofinancement de PTF	STDF : 985 504 USD
Validation	Validé par les instances nationales compétentes (Comité Adhoc de suivi du processus d'élaboration du DPP), le 4 juin 2026
Soumission	Soumis par le Gouvernement du Tchad à travers l'UNMO au Secrétariat du CIR.
Personne de contact	Coordonnateur national du DPP (UNMO) — Ministère du Commerce et de l'Industrie.

RESUME EXECUTIF

Le DPP 2026-2031 constitue le cadre stratégique de mise en œuvre de la troisième phase du programme Cadre intégré renforcé (CIR) au Tchad. Il vise à contribuer à la diversification de l'économie nationale, à l'amélioration de la compétitivité du secteur privé et au développement des exportations hors pétrole, à travers une approche intégrée articulée autour des chaînes de valeur du sésame et du karité, de la promotion du commerce, du numérique, de l'inclusion économique et du renforcement institutionnel. Le DPP s'inscrit en cohérence avec les priorités nationales de développement du Tchad, notamment la Vision 2030, le Plan national de développement (PND Tchad connexion 2030), la Stratégie nationale du commerce (SNC), la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAF ainsi que les orientations sectorielles relatives à l'industrialisation, à la transformation agricole, à l'emploi des jeunes et à l'autonomisation des femmes. Il est également aligné sur les objectifs de la troisième phase du programme CIR, qui mettent l'accent sur l'intégration du commerce dans les politiques de développement, le renforcement des capacités commerciales et la création d'opportunités économiques inclusives et durables.

L'objectif global du programme est de renforcer la diversification du système productif et l'intégration du Tchad aux marchés régionaux et internationaux. Pour atteindre cet objectif, le DPP s'appuie sur une théorie du changement selon laquelle le renforcement des capacités productives, l'amélioration de la transformation industrielle, l'accès aux marchés, le développement du numérique, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles permettront d'accroître durablement les exportations, les revenus des acteurs économiques et les opportunités d'emplois. Le programme est structuré autour de quatre résultats principaux.

Le premier résultat vise l'augmentation significative de la productivité, de la transformation industrielle et de la valeur ajoutée sur les filières sésame et karité orientées vers l'exportation. Les interventions prévues portent notamment sur l'amélioration de l'accès aux terres agricoles, la diffusion de techniques de production résilientes au changement climatique, l'appui en intrants et équipements de transformation, la mise en place de systèmes de qualité et de certification, ainsi que la structuration des producteurs en coopératives et MPME.

Le deuxième résultat concerne la promotion des exportations et l'amélioration de l'accès aux marchés. Le programme prévoit à cet effet des actions de renforcement des capacités commerciales des acteurs, la diffusion des normes et procédures d'exportation, la promotion des exportations et des investissements avec un appui aux initiatives de l'ANIE dans ces domaines, l'appui à la participation aux foires commerciales et aux rencontres d'affaires, ainsi que le développement de plateformes numériques de commerce et un projet pour l'amélioration de la sécurité sanitaire dans la chaîne de valeur viande du Tchad en collaboration avec le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) en vue de faciliter l'accès au marché régional et international.

Le projet STDF vise à renforcer durablement le système SPS (Santé et Sécurité Phytosanitaires) de la chaîne de valeur viande au Tchad en mettant en place un cadre juridique et réglementaire adéquat, des systèmes de surveillance des maladies animales et zoonotiques, ainsi qu'un système de contrôle et de certification de la viande fondé sur des analyses de laboratoire et des dispositifs de traçabilité fiables. Cet appui se concentre spécifiquement sur la mise en conformité de la gestion et de la surveillance sanitaire des zones de production et d'élevage, l'inspection et le contrôle de la viande aux exigences sanitaires internationales, ainsi que le renforcement des capacités et des compétences des acteurs publics et privés de la filière viande pour les conformer aux normes internationales. Le STDF s'inscrit ainsi comme un pilier fondamental dans la construction d'une infrastructure sanitaire robuste et opérationnelle.

Le Cadre Intégré Renforcé (CIR) viendra compléter cet appui stratégique en se focalisant sur les dimensions commerciales et de création de valeur ajoutée. Tandis que le STDF établit les fondations réglementaires et de

surveillance, le CIR appuiera l'élaboration et la diffusion des normes applicables aux opérateurs de la chaîne de distribution et de commercialisation des produits de la filière viande au Tchad, ainsi que la mise en place de boucheries modernes pilotes conformes aux exigences édictées. Cette approche complémentaire garantit que les améliorations sanitaires et réglementaires du STDF se traduisent par une meilleure intégration des acteurs dans les chaînes de valeur, une amélioration des conditions de travail, notamment pour les femmes, et un accès accru aux marchés aux niveaux national, régional et international.

Aussi, des appuis seront fournis pour susciter le développement de boucheries modernes en vue de la modernisation du système de distribution et de commercialisation des produits de la filière viande au niveau national. Ces dernières initiatives contribueront au développement de MPME et à la création des emplois pour les jeunes et les femmes sur cette chaîne de valeur.

Le troisième résultat porte sur l'inclusion économique des femmes et des jeunes. Le DPP prévoit des appuis spécifiques à l'entrepreneuriat féminin, à la formation professionnelle des jeunes, au développement des compétences techniques et numériques, ainsi qu'à l'accompagnement des MPME dirigées par les femmes et les jeunes. *Cette approche vise à garantir une croissance inclusive et à renforcer l'employabilité dans les secteurs porteurs, principalement sur les chaînes de valeur sésame et karité.*

Le quatrième résultat concerne l'amélioration des performances institutionnelles et commerciales. Les interventions incluent l'actualisation des principales stratégies nationales liées au commerce et à l'investissement, le renforcement des capacités du Ministère du Commerce et de l'UNMO, le développement des partenariats publics privés, ainsi que la mobilisation des partenaires techniques et financiers et le secteur privé pour le financement des actions de la Matrice des Actions Prioritaires.

Le DPP adopte une approche modulaire et progressive de mise en œuvre. Les activités sont séquencées selon les priorités stratégiques, la disponibilité des ressources et la capacité d'absorption des structures nationales. Les interventions financées par le CIR sont conçues comme des leviers catalytiques destinés à mobiliser des ressources complémentaires du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers, des banques régionales de développement et du secteur privé.

Le budget total du DPP est estimé à 6,5 millions USD, dont environ 3,5 millions USD financés par le CIR et 3 millions USD mobilisés auprès d'autres sources dont principalement le STDF (Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce), 1 millions USD et le gouvernement, 2 millions. La contribution du CIR est structurée autour de deux composantes complémentaires correspondant aux priorités stratégiques du programme :

- **La Composante 1**, relative au renforcement de l'environnement commercial, institutionnel et de gouvernance du commerce, regroupe principalement les Résultats 3 et 4 ainsi qu'une partie des coûts de gestion et d'opérations, pour un volume estimé à environ 886 334 USD. Cette composante est financée par le Dispositif de financement n°1 du CIR.
- **La Composante 2**, consacrée à la compétitivité du secteur privé, à la diversification des exportations et à l'expansion des débouchés commerciaux, représente environ 2,6 millions USD et couvre principalement les investissements productifs sur les chaînes de valeur sésame et karité, la transformation agro-industrielle, l'amélioration de la qualité et des certifications, la structuration des coopératives et MPME, la promotion des exportations, le numérique commercial et le développement de l'artisanat. Elle est soutenue par le Dispositif de financement n°2 du CIR.

La mise en œuvre du DPP sera assurée sous la coordination du Ministère du Commerce et de l'Industrie à travers l'UNMO, en collaboration avec les ministères sectoriels, les organisations professionnelles, les structures d'appui au secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Un dispositif de suivi-évaluation et d'apprentissage permettra d'assurer le suivi des résultats, la capitalisation des expériences et l'ajustement continu des interventions.

Le programme intègre de manière transversale les questions de genre, de jeunesse, de climat et de numérique. Les interventions favoriseront l'accès des femmes et des jeunes aux opportunités économiques, encourageront les pratiques productives résilientes au changement climatique et soutiendront la digitalisation du commerce et des services aux entreprises.

Enfin, la durabilité du DPP repose sur l'appropriation nationale, le renforcement des capacités institutionnelles, l'intégration des interventions dans les politiques publiques nationales et la mobilisation de financements à long terme. La MAP annexée au DPP constitue à cet effet un outil évolutif de programmation et de mobilisation des ressources, appelé à être régulièrement actualisé en fonction de l'évolution des priorités nationales, des opportunités de marché et des capacités institutionnelles.

1. CONTEXTE PAYS ET JUSTIFICATION STRATEGIQUE

1.1. Contexte Pays ¹

Le Tchad est un pays sahélien enclavé dont l'économie demeure fortement dépendante des hydrocarbures, alors même que l'agriculture, l'élevage et les services constituent les principales sources d'emplois et de subsistance pour la population. Avec un PIB estimé à plus de 20 milliards USD en 2024 et une croissance qui oscille entre 3 % et 5 % selon les années, le pays bénéficie d'un potentiel important en matière de commerce régional, d'investissements et de diversification économique. Toutefois, cette croissance reste vulnérable aux fluctuations des cours du pétrole, aux chocs climatiques, à l'insécurité régionale et aux faibles capacités structurelles de transformation productive. Sur le plan socio-économique, le Tchad demeure classé parmi les pays les moins avancés (PMA), avec un PIB par habitant avoisinant 1 000 USD et des niveaux élevés de pauvreté et de sous-emploi. L'économie informelle domine largement le tissu productif, tandis que l'agriculture et l'élevage occupent près des deux tiers de la population active. Les effets combinés des changements climatiques, des crises sécuritaires dans le bassin du Lac Tchad et de l'afflux de réfugiés soudanais accentuent la pression sur les ressources naturelles, les infrastructures et les services sociaux. Malgré ces contraintes, le pays dispose d'importants atouts : une position géographique stratégique au carrefour de l'Afrique centrale et sahélienne, un potentiel agro-pastoral considérable, des ressources minières et pétrolières, ainsi qu'un marché régional en expansion dans l'espace CEMAC et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Les performances commerciales du Tchad restent marquées par une forte concentration des exportations autour du pétrole brut, qui représente l'essentiel des recettes d'exportation. Les exportations non pétrolières demeurent limitées et concernent principalement le bétail, la gomme arabique, le coton, le sésame et quelques produits agricoles non transformés. Cette faible diversification expose le pays aux chocs extérieurs et limite la création de valeur ajoutée locale. Le déficit structurel en infrastructures logistiques, énergétiques et de transport accroît les coûts commerciaux et réduit la compétitivité des entreprises tchadiennes. En tant que pays enclavé, le Tchad dépend fortement des corridors de transit via le Cameroun, le Soudan et le Nigeria, ce qui constitue une contrainte majeure pour le développement du commerce extérieur.

En matière d'investissement, le pays enregistre néanmoins des signaux encourageants. Selon les données récentes de la CNUCED relayées par plusieurs sources économiques, le Tchad a attiré près d'un milliard USD d'investissements directs étrangers en 2024, principalement dans les secteurs du pétrole, des infrastructures, des télécommunications et des services. Le gouvernement a engagé plusieurs réformes visant à améliorer le climat des affaires, à accroître les recettes hors pétrole et à promouvoir les investissements productifs. Les dépenses publiques d'investissement ont connu une hausse importante ces dernières années, notamment dans les infrastructures routières, énergétiques et logistiques. Toutefois, le climat des affaires demeure affecté par les faiblesses institutionnelles, les contraintes administratives, l'accès limité au financement, l'insuffisance des

¹ Les agrégats de contexte seront actualisés annuellement à partir du profil pays UNCTADstat [R5], des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale [R7–R10], du Diagnostic du secteur privé IFC–Banque mondiale [R6] et des statistiques nationales de l'INSEED [R13]

infrastructures et les risques sécuritaires. Les évaluations internationales continuent de classer le pays parmi les environnements d'affaires les plus fragiles de la région.

Les diagnostics réalisés dans le cadre de l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) et de ses mises à jour (Edic2) ont mis en évidence plusieurs contraintes structurelles : faible diversification économique, insuffisance des capacités productives et de transformation, faible compétitivité des chaînes de valeur agricoles et pastorales, accès limité aux marchés, faiblesse des infrastructures commerciales et logistiques, ainsi que capacités institutionnelles insuffisantes pour la formulation et la mise en œuvre des politiques commerciales. Les études sectorielles ont notamment identifié des opportunités dans les filières du bétail et de la viande (y compris peau et cuir), de la gomme arabique, du sésame, du coton, du karité, du natron et des produits halieutiques, qui présentent un fort potentiel d'exportation et de création d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes. Plusieurs autres études ont identifié des actions prioritaires et pertinentes susceptibles de booster la production et le commerce (PAP/Edic2 ; SNC ; etc.). L'essentiel de ces actions n'ont pas été mises en œuvre à ce jour faute de financement.

Le processus d'intégration commerciale régionale constitue un levier stratégique pour le Tchad. Le pays est membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, de la Communauté des États sahélo-sahariens et de l'Organisation mondiale du commerce, et participe à la mise en œuvre de la ZLECAf. Cette intégration offre des perspectives importantes d'élargissement des marchés et de développement des chaînes de valeur régionales. Cependant, les obstacles non tarifaires, les difficultés de transit, les tracasseries administratives et les insuffisances des infrastructures limitent encore l'exploitation effective des opportunités régionales. Des initiatives récentes visant à renforcer la connectivité et les infrastructures commerciales dans le bassin du Lac Tchad témoignent toutefois d'une dynamique positive en faveur de l'intégration régionale et du commerce transfrontalier. Les interventions passées du Cadre intégré renforcé (CIR) ont permis d'appuyer le Tchad dans l'élaboration de politiques commerciales, le renforcement des capacités institutionnelles, la promotion des filières porteuses (*gomme arabique, peaux et cuirs*) et l'amélioration de la gouvernance commerciale. Ces interventions ont également contribué à une meilleure prise en compte du commerce dans les stratégies nationales de développement (PND Tchad connexion). Néanmoins, les résultats ont parfois été limités par la faible appropriation institutionnelle, l'insuffisance des financements complémentaires, la faiblesse des capacités techniques et les contraintes liées au contexte sécuritaire et climatique. Les enseignements tirés soulignent la nécessité d'une approche plus intégrée, orientée vers le développement des chaînes de valeur, la transformation locale, la facilitation du commerce et la mobilisation des investissements privés.

1.2. Justification stratégique

Dans le contexte décrit précédemment, les interventions envisagées dans le cadre de la DPP 2026-2031 de la phase 3 du CIR apparaissent pleinement pertinentes et justifiées. Ces interventions sont une opportunité stratégique pour soutenir la diversification économique tchadienne, renforcer la résilience des systèmes productifs et améliorer l'intégration commerciale régionale du Tchad. Elle permettra notamment d'appuyer principalement deux chaînes de valeur à fort potentiel exportateur (sésame et karité) et accessoirement les filières artisanats et cuirs, d'améliorer les services liés au commerce, de renforcer les capacités des institutions commerciales et des acteurs privés, et de promouvoir les investissements dans les secteurs productifs. Le DPP 2026-2031 s'inscrit également en cohérence avec les priorités nationales de transformation économique déclinées dans le PND Tchad connexion, et les initiatives régionales liées à la ZLECAf, à l'intégration de la CEMAC et au développement des corridors commerciaux régionaux.

II. MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES (MAP)

La Matrice des Actions Prioritaires (MAP) constitue l'instrument opérationnel central du Document de Programme Pays (DPP 2026-2031) Tchad. Elle traduit de manière concrète les orientations stratégiques issues de l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (Edic1/Edic2), des préconisations contenues dans

PAP/Edic2, la Stratégie nationale du commerce (SNC), et les orientations du Plan national de développement (PND Tchad connexion) ainsi que des consultations multisectorielles conduites avec les administrations publiques (Ministères sectoriels, l'ANIE, l'AAZES, le secteur privé (Chambre de commerce, Conseil National du Patronat du Tchad, Laham Tchad, les organisations professionnelles (Chambre National de l'Entreprenariat Féminin, CELIAF, etc.), les partenaires techniques et financiers (BM, UE, PNUD, etc.). Les actions identifiées dans la MAP sont organisées autour de cinq axes stratégiques complémentaires couvrant l'ensemble des dimensions essentielles à la transformation économique du pays :

- le développement des chaînes de valeur à fort potentiel d'exportation ;
- la facilitation des échanges et la connectivité commerciale ;
- le renforcement des capacités des acteurs économiques ;
- l'amélioration de l'accès aux marchés et de la compétitivité ;
- ainsi que le renforcement de la gouvernance économique et institutionnelle.

Les interventions proposées répondent ainsi à une logique systémique : les investissements dans les chaînes de valeur prioritaires sont articulés avec les besoins en infrastructures, en financement, en normes de qualité, en accès aux marchés et en renforcement des capacités institutionnelles. La MAP a vocation à jouer un rôle fondamental dans l'alignement des interventions des différentes parties prenantes. En identifiant clairement les actions prioritaires, les institutions responsables, les calendriers de mise en œuvre, les résultats attendus et les besoins financiers, elle constitue une plateforme commune de coordination pour le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et les organisations professionnelles. Ainsi, au-delà de sa fonction de structuration stratégique, la MAP constitue un **outil central de pilotage et de mise en œuvre du DPP Tchad 2026–2031**. Elle permet d'assurer un alignement effectif des interventions des différents acteurs, en offrant une lecture claire des priorités, des actions à entreprendre et de leur articulation dans le temps.

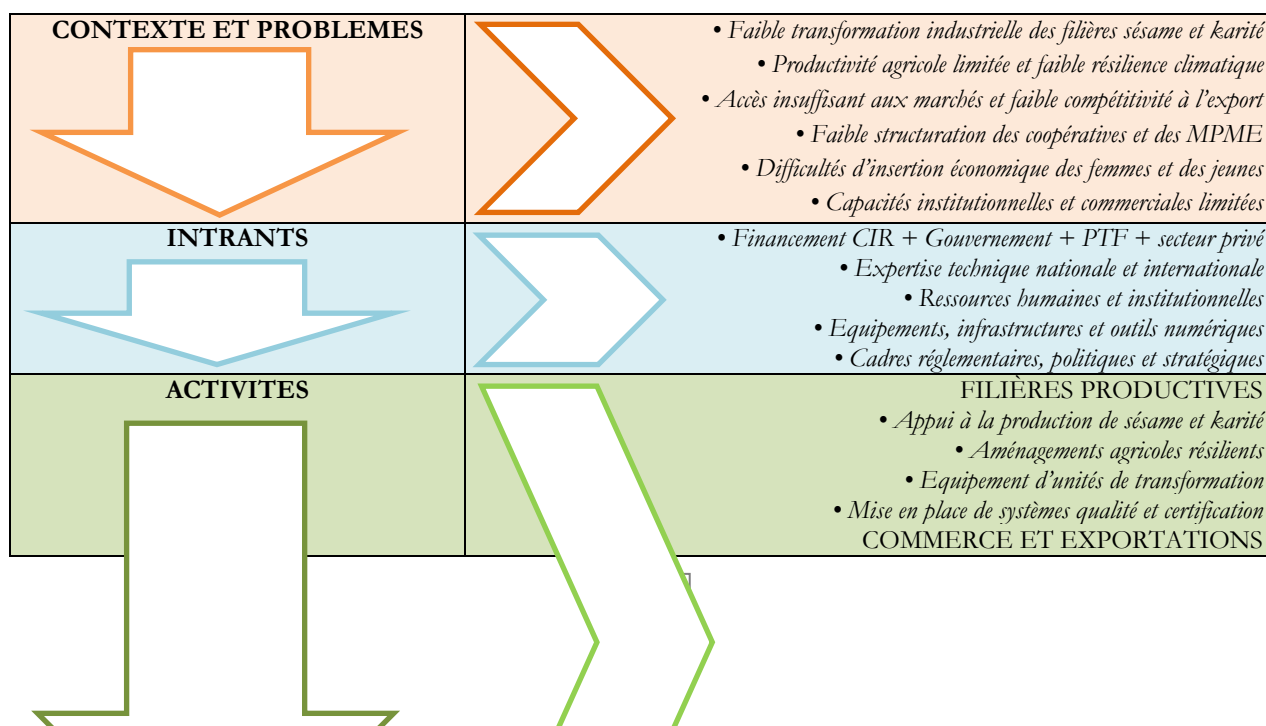
En particulier, la MAP facilite : le **séquençage des réformes et des investissements**, en identifiant les actions structurantes à court, moyen et long terme ; la **coordination des interventions** entre les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé ; la **priorisation des ressources**, en orientant les financements vers les actions à plus fort impact économique et social. Dans cette perspective, la MAP constitue également un **instrument clé de mobilisation des financements**, en offrant aux partenaires une vision claire, structurée et crédible des priorités d'investissement. Elle favorise ainsi la mise en place d'une approche coordonnée, permettant de maximiser l'effet de levier des ressources mobilisées et d'éviter la dispersion des efforts. En intégrant à la fois les dimensions de réforme, de renforcement des capacités et d'investissement productif, la MAP permet de relier de manière cohérente les différentes composantes du DPP Tchad 2026–2031, en assurant une **traduction opérationnelle de la stratégie en actions concrètes et finançables**. L'un des aspects majeurs de la MAP est la logique de séquençage des réformes et des investissements. Certaines actions dites « fondatrices » visent à créer les conditions préalables nécessaires au succès des interventions futures, notamment à travers la structuration des chaînes de valeur, l'élaboration des normes de qualité, le renforcement des capacités institutionnelles et l'amélioration du cadre réglementaire. D'autres interventions, à caractère transformationnel, concernent le développement des infrastructures de transformation, les agropoles, les plateformes numériques, les services logistiques ou encore les mécanismes de financement des PME et coopératives. Ce séquençage permet de garantir une progression cohérente des réformes et d'optimiser l'impact des investissements publics et privés. La MAP constitue par ailleurs un outil stratégique de mobilisation des ressources. Elle présente de manière détaillée les coûts estimatifs des actions, les financements déjà sécurisés et les besoins de financement complémentaires. Cette visibilité permet de renforcer le dialogue avec les partenaires techniques et financiers et de faciliter le plaidoyer pour la mobilisation de ressources additionnelles. La participation du Gouvernement, du CIR, des institutions financières internationales, des agences de coopération et du secteur privé est ainsi intégrée dans une logique de cofinancement et de partenariat. La MAP favorise également l'implication du secteur privé en identifiant des opportunités d'investissement dans les chaînes de valeur prioritaires, les infrastructures commerciales, les services logistiques et la transformation industrielle.

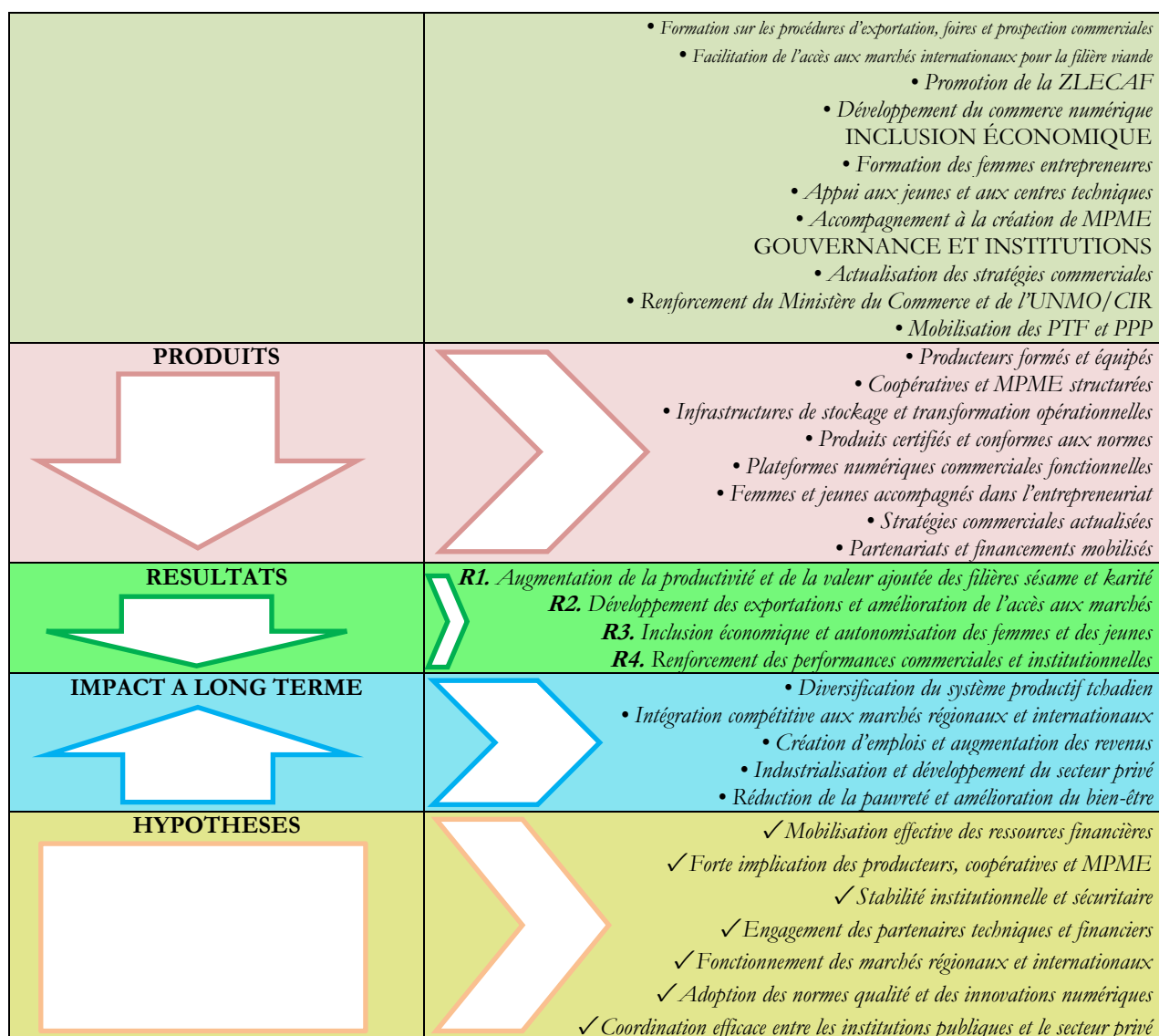
Bien que le DPP 2026-2031 concentre ses investissements directs sur les chaînes de valeur du sésame et du karité, la filière coton occupe une place stratégique importante dans la Matrice d'Actions Prioritaires (MAP) en raison de son poids économique, social et industriel pour le Tchad. Première filière d'exportation hors hydrocarbures et source de revenus pour près de trois millions de personnes, le coton constitue un levier majeur de diversification économique, de création d'emplois et d'industrialisation. Les orientations nationales récentes visent non seulement à relancer la production cotonnière, mais également à développer la transformation locale à travers les segments textile, habillement, huilerie, alimentation animale et autres produits dérivés. La MAP intègre ainsi plusieurs actions structurantes visant à améliorer l'environnement des investissements dans la filière, à renforcer sa compétitivité et à attirer des investisseurs nationaux et internationaux dans les maillons de production, de transformation et de commercialisation. Dans cette perspective, le DPP contribuera à la promotion de la filière coton à travers les mécanismes de coordination, de dialogue public-privé, de facilitation des investissements et de mobilisation des ressources prévus dans la composante institutionnelle. Les actions menées avec l'Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE) permettront notamment d'identifier et de promouvoir des opportunités d'investissement dans les segments du textile-habillement, des produits dérivés du coton, des zones économiques spéciales et des partenariats public-privé. Le programme favorisera également l'intégration de la filière coton dans les initiatives de promotion des exportations, de mise en œuvre de la ZLECAf et de développement des chaînes de valeur régionales. Ainsi, même si les financements du CIR sont prioritairement orientés vers le sésame et le karité, la MAP reconnaît le coton comme une filière structurante à fort potentiel d'investissement dont le développement contribuera significativement aux objectifs de transformation économique, d'industrialisation et d'intégration commerciale du Tchad.

Il convient de souligner que la MAP, annexée au DPP, est conçue comme un outil évolutif et dynamique. Dans un contexte marqué par les mutations économiques, les contraintes sécuritaires et climatiques, ainsi que l'évolution des marchés régionaux et internationaux, les priorités de développement peuvent évoluer rapidement. La MAP sera régulièrement actualisée afin de prendre en compte les nouvelles orientations stratégiques nationales, l'évolution des capacités institutionnelles disponibles, les opportunités émergentes de marché et les leçons tirées de la mise en œuvre des interventions de la DPP. Cette flexibilité permettra d'assurer la pertinence continue du DPP et de renforcer l'efficacité des actions soutenues dans le cadre du CIR 3. La MAP est un véritable instrument de pilotage stratégique, de coordination et de mobilisation des ressources. Elle fournit au Tchad un cadre opérationnel cohérent pour transformer le commerce et l'investissement en leviers de croissance inclusive, de diversification économique et de résilience durable.

III. THEORIE DU CHANGEMENT ET CADRE DE RESULTATS DU DPP 2026-2030

Figure 1 : Théorie du changement du DPP 2026-2031





Le Document de Programme Pays (DPP) 2026-2031 de la phase 3 du CIR du Tchad repose sur une théorie du changement visant à faire du commerce et de l'investissement des moteurs de diversification économique, de création d'emplois et de réduction durable de la pauvreté. Cette approche part du constat que l'économie tchadienne demeure fortement dépendante des hydrocarbures, avec des capacités productives limitées, une faible transformation industrielle, des contraintes logistiques importantes et un accès encore insuffisant aux marchés régionaux et internationaux. Le DPP considère que si des investissements ciblés sont réalisés dans les chaînes de valeur prioritaires (infrastructures et équipements de production/transformation), les infrastructures commerciales, les capacités des acteurs économiques et la gouvernance du commerce, alors le Tchad pourra améliorer sa compétitivité, accroître ses exportations non pétrolières et renforcer son intégration économique régionale.

La théorie du changement du programme établit un lien logique entre les intrants, les activités, les produits, les résultats et l'impact recherché. Les intrants comprennent les ressources financières mobilisées par le CIR, le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé, ainsi que l'assistance technique, les expertises sectorielles et les dispositifs de formation. Ces ressources permettront de mettre en œuvre des activités structurées autour de plusieurs axes stratégiques : développement intensif de deux chaînes de valeur prioritaires (sésame et karité), appui ciblé à la filière viande pour la facilitation de l'accès de ses produits au marché régional et international, soutien à un meilleur accès des produits tchadiens en général aux marchés, digitalisation des services commerciaux, structuration et renforcement des capacités des coopératives et des MPME, inclusion

économique des femmes et des jeunes, ainsi que l'amélioration des performances commerciales et des performances institutionnelles.

Figure 2 : Informations et données de base sur les filières sésame et karité et leur potentiel

Le PND Tchad connexion 2030 identifie le sésame et le karité parmi les filières prioritaires pour la diversification de l'économie tchadienne. Le programme n°7 du PND 2030 qui prévoit la diversification et l'accroissement de la production agricole en vue d'assurer l'autosuffisance agricole et le développement des exportations à valeur ajoutée cible particulièrement la filière sésame. Le programme n° 11 du PND 2030 quant à lui cible particulièrement la filière karité (industrie cosmétique) dans le cadre de l'accélération et le développement des PME, l'industrialisation et diversification économique. De plus, le PDIDE (Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Economique du Tchad) retient le sésame et le karité parmi les filières prioritaires pour le développement de l'offre industrielle du Tchad. La filière sésame présente un potentiel particulièrement élevé en raison de la forte demande internationale pour cette culture oléagineuse. Le rapport d'étude sur les exportations des produits agricole du Tchad² indique qu'en 2023, la production nationale du sésame était de 209 884 tonnes et les exportations de 155 428 tonnes. Depuis lors, sa part dans les exportations agricoles a bondi, portée par une forte demande internationale en graines de sésame et/ou en produits transformés (notamment de la Chine, de la Turquie et de l'Allemagne). Les produits transformés comprennent l'huile de sésame, la pâte de sésame, les tourteaux de sésame, le beurre de karité, etc... Le sésame tchadien bénéficie d'avantages comparatifs importants liés à la qualité naturelle du produit, aux conditions agroécologiques favorables et à l'existence de bassins de production déjà actifs dans plusieurs provinces du sud et de l'est du pays. Les exportations tchadiennes ont progressé entre 2020 et 2024, passant de moins de 40 000 tonnes en 2018 à près de 200 000 tonnes en 2024. Le Tchad a ainsi multiplié par 5 ses exportations de sésame entre 2018 et 2024. En 2021, les recettes d'exportation du sésame se situaient à 123,26 millions USD. L'analyse du marché mondial des graines de sésame montre une dynamique de croissance. En effet, estimée à 7,67 milliards USD en 2024, la taille du marché de graines de sésame devrait atteindre 8,72 milliards USD d'ici 2029 soit une croissance de 2,6%. Ces prévisions optimistes sont soutenues par l'intensité des préférences des consommateurs pour le sésame. La demande croissante de graines de sésame comme ingrédient fonctionnel dans plusieurs aliments en raison de sa capacité à faciliter la digestion, à réduire l'hypertension, ses riches sources de polyphénols, d'antioxydants, de vitamines et de minéraux, etc., sont les facteurs qui animent le marché. L'application croissante des graines de sésame comme source d'antioxydants dans diverses formulations pharmaceutiques devrait stimuler le marché des graines de sésame dans un avenir proche. Au niveau national, le pays dispose un large couvert de sol propice à la culture de sésame notamment dans la zone sahélienne qui représente 43,0% du territoire. Malheureusement, le sésame demeure une filière mal organisée dont les producteurs ne bénéficient que de miettes au détriment des opérateurs économiques. Le secteur est informel et peu organisé, il n'existe pas de structures opérationnelles assurant le dialogue interprofessionnel entre producteurs, commerçants, grossistes et exportateurs (Salvaterra, 2015 ; Mda, 2019). Les agriculteurs ne sont pas toujours regroupés en coopératives de production. La culture du sésame reste à ce jour le fait de petits exploitants agricoles et la parcelle moyenne cultivée est de 0,5 ha. Par ailleurs, il n'existe aucune stratégie nationale de soutien à la culture de sésame. D'autres contraintes telles que le mauvais circuit de commercialisation, difficultés d'accès aux financements, les ennemis des cultures et les dévastations par les animaux plombent la filière. La dynamique régionale de facilitation des échanges et les opportunités offertes par la ZLECAf renforcent davantage les perspectives d'exportation de cette filière.

La production de karité du Tchad est estimée entre 20 000 et 40 000 tonnes de noix de karité par an, mais seule une fraction (environ 15 à 20 %) est exportée formellement. Les marchés cibles Cosmétique internationale (France, Italie) et industrie agroalimentaire (substitut au beurre de cacao). Le marché reste essentiellement informel et transfrontalier (vers le Nigeria et le Cameroun). Les principaux produits sont le beurre de karité et la stéarine de karité. Le choix du karité répond à une logique économique et sociale forte. Le Tchad dispose d'un important potentiel naturel de karité encore faiblement valorisé, notamment dans les zones méridionales. Le

² Ministère des Finances, du Budget, de l'Economie et du Plan, rapport d'étude sur les exportations des produits agricoles, décembre 2024

beurre de karité bénéficie d'une demande croissante dans les industries cosmétique, pharmaceutique et agroalimentaire à l'échelle mondiale. La filière présente en outre un fort potentiel d'inclusion économique des femmes, qui constituent les principaux acteurs de la collecte et de la transformation artisanale des noix de karité. Le développement de cette chaîne de valeur permettra ainsi de combiner objectifs économiques, création d'emplois ruraux, autonomisation des femmes et préservation des ressources forestières grâce aux actions prévues de reforestation et de gestion durable des parcs à karité.

Tableau 2 : Principaux secteurs de consommation des produits des filières sésame et karité

Produits	Industrie alimentaire	Cosmétique	Pharmaceutique	Industrie
Sésame	Très élevée	Moyenne	Moyenne	Faible
Huile de sésame	Très élevée	Elevée	Moyenne	Faible
Beurre de karité	Moyenne	Très élevée	Elevée	Moyenne
Stéarine de karité	Très élevée	Moyenne	Faible	Elevée

Les interventions prévues dans le DPP devraient générer plusieurs produits concrets, notamment la création d'unités de transformation du sésame et du karité, le renforcement des coopératives et des MPME, l'amélioration des normes de qualité et des certifications, la mise en place de plateformes numériques, la formation des acteurs économiques et le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère du Commerce et de l'UNMO. À travers ces produits, le programme vise des résultats intermédiaires tels que l'augmentation de la productivité et des exportations principalement sur les filières sésame et karité, l'amélioration de l'accès aux marchés, le développement de l'entrepreneuriat, l'autonomisation économique des femmes, l'amélioration de l'employabilité des jeunes et le renforcement des performances commerciales et institutionnelles.

Le cadre des résultats du DPP est structuré autour de quatre résultats stratégiques complémentaires. Le premier résultat vise l'augmentation de la productivité, de la transformation industrielle et de la valeur ajoutée dans les filières sésame et karité ainsi que leurs produits dérivés orientées vers l'exportation. Les produits visés dans la transformation comprennent : pour le sésame (graines de sésame blanches et noires, l'huile de sésame, la pâte de sésame, les tourteaux) ; pour le karité (amendes de karité, beurre de karité brut et raffiné, la stéarine de karité, le savon de karité). La valeur ajoutée qui sera créée résultera principalement de la transformation locale des matières premières en produits semi-finis et finis à plus forte valeur commerciale (huile de sésame, graines décortiquées, beurre de karité, huiles et produits dérivés), de l'amélioration de la qualité et de la certification des produits, ainsi que du renforcement des capacités de conditionnement, de stockage et de commercialisation. Le deuxième résultat porte sur le développement des exportations grâce à un meilleur accès aux marchés national, régional et international, et au commerce numérique. Les marchés visés sont ceux du Nigéria, de la CEMAC, du Soudan, France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, de la Chine, de l'Inde, de la Turquie et du Moyen Orient. Le troisième résultat concerne l'inclusion économique des femmes et des jeunes à travers le développement des compétences, l'entrepreneuriat et l'employabilité. Enfin, le quatrième résultat vise l'amélioration des performances institutionnelles, de la gouvernance commerciale et de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du DPP et de la Matrice des Actions Prioritaires (MAP).

À long terme, l'ensemble de ces résultats contribuera à l'objectif global du programme : la diversification du système productif tchadien, le renforcement de l'intégration commerciale régionale et internationale, la création d'emplois durables et l'amélioration des conditions de vie des populations. Le DPP s'aligne sur les priorités nationales de transformation économique, sur les objectifs de la troisième phase du programme CIR et sur plusieurs Objectifs de développement durable, notamment ceux relatifs à la réduction de la pauvreté (ODD1), à l'égalité des genres (ODD5), à l'emploi décent (ODD8), à l'industrialisation l'innovation et les infrastructures (ODD9), la réduction des inégalités (ODD10) et au développement des partenariats (ODD17).

L'investissement comme fil conducteur du DPP 2026-2031. L'investissement constitue le fil conducteur du DPP Tchad 2026-2031 et se situe au cœur de sa théorie du changement. Au-delà du renforcement des capacités commerciales, le programme vise à créer les conditions favorables à une augmentation durable des investissements productifs dans les secteurs à fort potentiel d'exportation, notamment les chaînes de valeur du sésame, du karité et, dans une moindre mesure, de la filière viande. L'ensemble des interventions prévues dans le cadre de la MAP concourt à améliorer l'attractivité économique du pays, à réduire les contraintes qui freinent l'investissement privé et à développer un portefeuille d'opportunités susceptibles de mobiliser des financements publics et privés.

Au niveau macroéconomique, le DPP contribuera à l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'investissement grâce au renforcement du cadre politique, réglementaire et institutionnel du commerce et de l'investissement. Les appuis à l'actualisation du PAP/EDIC II, de la Stratégie nationale du commerce, de la MAP, de la stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf et de la feuille de route sur la facilitation des échanges permettront d'aligner les politiques publiques sur les exigences des marchés régionaux et internationaux. Le soutien apporté à l'ANIE pour la finalisation de la Charte nationale des investissements, la promotion des réformes favorables au secteur privé et l'étude de faisabilité d'un guichet unique des procédures liées à l'exportation contribuera à réduire les coûts de transaction, à accroître la prévisibilité du cadre réglementaire et à renforcer la confiance des investisseurs nationaux et étrangers. **Les résultats attendus à ce niveau sont une amélioration du climat des affaires, une meilleure coordination des politiques commerciales et d'investissement, une augmentation du dialogue public-privé et une plus grande capacité du pays à attirer des investissements structurants.**

Au niveau mésoéconomique, le DPP renforcera les institutions d'appui au commerce, aux exportations et à l'investissement afin qu'elles jouent pleinement leur rôle de facilitateur du développement du secteur privé. Le Ministère du Commerce, l'UNMO, l'ANIE, les organisations professionnelles, les chambres consulaires et les structures d'accompagnement des entreprises bénéficieront d'un appui institutionnel, technique et organisationnel. Ces acteurs seront mieux outillés pour identifier et promouvoir les opportunités d'investissement, accompagner les investisseurs, mobiliser des financements, développer des partenariats public-privé et assurer la coordination de l'Aide pour le commerce. Les activités de promotion économique, les missions de prospection, les rencontres d'affaires, les tables rondes d'investissement et les actions de communication économique permettront d'accroître la visibilité des opportunités offertes par les filières prioritaires. **Les résultats attendus à ce niveau comprennent le renforcement des capacités des institutions d'appui, l'augmentation du nombre d'opportunités d'investissement promues, le développement de partenariats public-privé et la mobilisation de ressources additionnelles en faveur de la mise en œuvre de la MAP et du DPP.**

Au niveau microéconomique, le programme soutiendra directement les producteurs, coopératives, MPME et entrepreneurs opérant dans les filières prioritaires afin d'améliorer leur compétitivité, leur productivité et leur capacité à attirer des financements. Les investissements dans les équipements de production et de transformation, les infrastructures de stockage, la qualité, la certification, la digitalisation et l'accès aux marchés permettront d'accroître la valeur ajoutée locale et la rentabilité des entreprises. Le DPP favorisera également la structuration des coopératives, le développement de projets bancables, l'entrepreneuriat féminin, l'employabilité des jeunes et l'accès aux services financiers. **Les résultats attendus incluent une augmentation de la production transformée localement, une amélioration des revenus des producteurs et des MPME, une hausse des exportations, une création accrue d'emplois décents et une meilleure intégration des entreprises tchadiennes dans les chaînes de valeur régionales et internationales.**

Ainsi, l'investissement constitue le lien stratégique entre les réformes publiques, le renforcement des institutions d'appui et le développement des entreprises. Cette approche intégrée permettra non seulement d'accroître les exportations et la compétitivité du secteur privé, mais également de mobiliser des ressources additionnelles, de créer des emplois durables et de renforcer la transformation structurelle de l'économie tchadienne conformément

aux objectifs de la phase III du CIR. L'Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE) occupe une place stratégique dans la mise en œuvre du DPP 2026-2031 en tant qu'institution nationale chargée de la promotion des investissements productifs et du développement des exportations. Son intervention contribuera à faire du DPP un véritable levier d'attraction des capitaux privés vers les secteurs porteurs de croissance identifiés par le programme. À travers ses fonctions de veille économique, de promotion et de facilitation des investissements, l'ANIE participera à l'identification, à la structuration et à la diffusion d'opportunités d'investissement dans les chaînes de valeur prioritaires du sésame, du karité et, plus largement, dans les secteurs à fort potentiel d'exportation. Elle appuiera également l'élaboration d'outils de promotion économique, notamment la finalisation et la vulgarisation de la Charte nationale des investissements, la préparation de profils d'investissement sectoriels, ainsi que la réalisation d'études de faisabilité destinées à améliorer l'environnement des affaires, y compris la mise en place d'un guichet unique pour les procédures liées à l'exportation. Ces interventions contribueront à renforcer la visibilité des opportunités offertes par le Tchad et à améliorer la confiance des investisseurs nationaux et internationaux. Au-delà de son rôle de promotion, l'ANIE constituera un acteur clé de la mobilisation des ressources et du développement de partenariats d'investissement en faveur des chaînes de valeur soutenues par le DPP. En collaboration avec l'UNMO, le Ministère du Commerce, les organisations professionnelles et le secteur privé, elle facilitera l'organisation de forums économiques, de tables rondes d'investisseurs, de missions de prospection et de rencontres d'affaires visant à mettre en relation les producteurs, coopératives, MPME et transformateurs avec des investisseurs potentiels, des institutions financières et des partenaires stratégiques. L'Agence contribuera également à promouvoir les partenariats public-privé (PPP) prévus dans la MAP, notamment pour le développement d'infrastructures de transformation, de plateformes logistiques, de services de certification et de dispositifs de commercialisation. Par cette action, l'ANIE jouera un rôle déterminant dans la transformation des opportunités identifiées par le DPP en projets d'investissement concrets, favorisant ainsi l'augmentation des capacités productives, la création d'emplois, la diversification des exportations et le renforcement durable de la compétitivité de l'économie tchadienne.

Priorités relatives aux travaux de l'OMC

Le DPP mobilisera de manière opérationnelle les travaux de l'Organisation mondiale du commerce qui répondent aux contraintes d'un pays enclavé, à la forte composante investissement du projet et aux objectifs de diversification des exportations.

Dans le cadre de l'accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement (FID), les activités proposées contribueront aux dispositions pertinentes relatives à la transparence, à la simplification administrative, à la coordination, aux points focaux, à la coopération avec les investisseurs et à la responsabilité des entreprises. La révision et la vulgarisation de la Charte des investissements, l'étude du guichet unique, la publication numérique des procédures, la préparation de projets bancables, la cartographie des opportunités, les rencontres investisseurs-entreprises et le suivi après investissement rendront l'environnement plus prévisible et renforceront les liens entre investisseurs et fournisseurs locaux. **Le DPP entend appuyer la contribution institutionnelle à la mise en œuvre du FID.** Ainsi, le renforcement des capacités de l'ANIE, du Ministère du Commerce et de l'UNMO permettra de traiter les demandes d'information, de coordonner les administrations, de suivre les délais, de publier les procédures et de documenter les obstacles rencontrés par les investisseurs. Une évaluation des besoins pourra préciser les mesures nécessitant un délai de mise en œuvre ou une assistance technique et orienter la mobilisation des partenaires. L'enclavement du Tchad justifie un accent particulier sur la publication et l'accessibilité de l'information commerciale, la simplification des formalités, la coopération entre organismes présents aux frontières, le guichet unique, la liberté de transit, la gestion des risques et le fonctionnement du Comité national de facilitation des échanges.

Pour le compte **de l'accord sur la facilitation des échanges (AFE)**, la mise à jour ciblée de la feuille de route AFE, la dématérialisation des informations et procédures, le dialogue avec les acteurs des corridors, la formation des administrations et opérateurs et le suivi des temps et coûts de transit contribueront notamment aux articles 1, 7, 8, 10.4, 11 et 23 de l'AFE.

Afin d’assurer l’atteinte de Résultats mesurables et la cohérence OMC–ZLECAf, le DPP suivra au minimum le nombre de procédures publiées ou simplifiées, le délai de réponse aux investisseurs, le nombre de mesures AFE appuyées, le nombre d’entreprises utilisant les outils d’information, les obstacles de transit traités et les investissements effectivement mobilisés. Les réformes seront alignées sur les instruments de la ZLECAf et sur les principes de transparence, de non-discrimination, d’inclusion des MPME et de développement durable.

Opérationnalisation des opportunités de la ZLECAf pour le sésame et le karité

Règles d’origine et produits à valeur ajoutée : Les graines de sésame et les noix de karité récoltées au Tchad peuvent relever du principe des produits entièrement obtenus, sous réserve de traçabilité et de preuve documentaire. Pour les produits transformés, le projet vérifiera avec les douanes les règles spécifiques par code SH avant toute promotion commerciale. Les produits prioritaires seront les graines de sésame nettoyées et calibrées, l’huile de sésame et les tourteaux ; les amandes/noix de karité, le beurre et les fractions de karité, ainsi que des ingrédients cosmétiques et alimentaires conditionnés. Le DPP soutiendra la classification tarifaire, la traçabilité, la certification, l’emballage et les dossiers d’origine.

Marchés cibles: Le Cameroun et le Nigeria constitueront les premiers marchés et corridors de prospection en raison de leur proximité, de leur taille, de leurs capacités de transformation et de leur rôle logistique. Les marchés de la CEMAC, notamment le Congo, le Gabon et la République centrafricaine, seront étudiés pour les produits alimentaires et cosmétiques transformés. La sélection finale reposera sur la demande, les coûts logistiques, les exigences sanitaires et techniques, la stabilité des corridors, les marges attendues et la présence d’acheteurs ou de partenaires industriels.

Protocoles et instruments mobilisés : Le Protocole sur le commerce des marchandises et ses annexes relatives aux règles d’origine et aux obstacles non tarifaires soutiendront l’accès préférentiel et le traitement des entraves. Le Protocole sur l’investissement guidera la transparence, la facilitation et l’accompagnement des investisseurs. Le Protocole sur le commerce numérique appuiera les plateformes, la traçabilité, les paiements et documents électroniques, la gouvernance des données et l’usage responsable de l’IA. Le Protocole sur la politique de concurrence aidera à prévenir les pratiques anticoncurrentielles et à garantir un accès équitable des coopératives et MPME.

Investisseurs cibles et stratégie de mobilisation : Seront visés les transformateurs agroalimentaires régionaux, fabricants d’huiles et d’ingrédients, entreprises cosmétiques, opérateurs de stockage et de logistique, fournisseurs d’emballages et de certification, plateformes numériques, banques, fonds d’impact ou climat, investisseurs de la diaspora et entreprises d’ancrage recherchant des fournisseurs locaux. La stratégie combinera cartographie des investisseurs, fiches d’opportunités géoréférencées, projets bancables, data room, rencontres B2B ciblées, partenariats de fourniture, mécanismes de réduction des risques, service d’après-investissement et tableau de bord des engagements.

IV. COMPOSANTES DU DPP 2026-2031

Le Document de Programme Pays (DPP) du Tchad 2026-2031 adopte une approche modulaire et progressive conforme aux orientations de la phase III du Cadre intégré renforcé (CIR). Cette approche vise à garantir une mise en œuvre réaliste et adaptable en fonction de la disponibilité effective des ressources financières tout en préservant la cohérence stratégique de l’ensemble du programme. Le DPP est structuré autour de deux composantes complémentaires correspondant aux deux dispositifs de financement du CIR. La première composante constitue le socle institutionnel et stratégique du programme. Elle vise à renforcer les capacités nationales de pilotage du commerce et de l’investissement, à améliorer le cadre politique et réglementaire, à soutenir la coordination de l’Aide pour le commerce et à préparer les conditions favorables à l’investissement et

au développement du secteur privé. La seconde composante est orientée vers les investissements productifs et commerciaux à travers l'appui direct aux chaînes de valeur prioritaires, aux MPME, aux coopératives et aux exportateurs.

Le séquençage des interventions suivra quatre phases successives :

- **Phase 1 (2026)** : mise en place des dispositifs institutionnels, études préparatoires, actualisation des stratégies nationales, renforcement de l'UNMO et lancement des actions de structuration des filières ;
- **Phase 2 (2027-2028)** : intensification des investissements productifs dans les chaînes de valeur sésame et karité, développement des capacités entrepreneuriales et amélioration de la qualité ;
- **Phase 3 (2028-2030)** : promotion commerciale, accès aux marchés, mobilisation des investissements privés, digitalisation et développement des partenariats ;
- **Phase 4 (2030-2031)** : consolidation des acquis, transfert des capacités aux institutions nationales, pérennisation des mécanismes de coordination et mobilisation de financements complémentaires.

Les financements du CIR seront complétés par des contributions du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers, des banques de développement ainsi que du secteur privé. Cette complémentarité permettra d'accroître l'effet de levier des ressources mobilisées et d'assurer la durabilité des résultats.

Composante 1 : Renforcement des capacités commerciales, institutionnelles et de coordination de l'Aide pour le commerce

(Dispositif de financement n°1)

Cette composante vise à créer un environnement favorable au commerce, à l'investissement et à la diversification économique en renforçant les institutions nationales chargées de la politique commerciale et de la coordination de l'Aide pour le commerce.

Produit 1.1 : Les cadres stratégiques et politiques du commerce et de l'investissement sont actualisés et opérationnels

Le programme appuiera l'élaboration, la mise à jour et la diffusion des principaux instruments de politique commerciale et d'investissement afin d'améliorer la cohérence des interventions publiques.

Activités indicatives :

- *Actualisation de la Stratégie nationale du commerce ;*
- *Revue ciblée de cohérence EDIC/PAP–SNC–MAP et mise à jour de la MAP;*
- *Mise à jour de la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf ;*
- *Actualisation de la feuille de route de facilitation des échanges ;*
- *Révision et vulgarisation de la Charte nationale des investissements ;*
- *Réalisation d'études sectorielles et d'analyses de compétitivité ;*
- *Organisation de cadres de concertation public-privé.*

Produit 1.2 : Les capacités institutionnelles du Ministère du Commerce, de l'ANIE et de l'UNMO sont renforcées

Cette intervention permettra d'améliorer les capacités de pilotage, de coordination et de suivi des politiques commerciales et d'investissement.

Activités indicatives :

- *Formation du personnel du Ministère du Commerce, de l'ANIE et de l'UNMO ;*
- *Mise en place d'outils de veille économique et commerciale ;*
- *Développement de systèmes de suivi-évaluation et de gestion des connaissances ;*
- *Renforcement des capacités de mobilisation des ressources ;*
- *Participation aux plateformes régionales et internationales de commerce ;*
- *Acquisition d'équipements et d'outils de gestion.*

Produit 1.3 : Les mécanismes de coordination et de mobilisation des ressources sont opérationnels

Le DPP soutiendra le fonctionnement de la Plateforme nationale Aide pour le Commerce (MAP) afin d'assurer une meilleure coordination des partenaires.

Activités indicatives :

- *Organisation des réunions du Comité national de pilotage ;*
- *Animation des groupes techniques sectoriels ;*
- *Élaboration des rapports de suivi de la MAP ;*
- *Organisation de tables rondes des partenaires ;*
- *Développement d'outils de suivi des financements ;*
- *Préparation de projets bancables destinés aux investisseurs et partenaires financiers.*

Produit 1.4 : Le système national de suivi-évaluation, d'apprentissage et de communication du DPP est opérationnel

Activités indicatives :

- *Élaboration et mise à jour du plan SEA ;*
- *Réalisation des études de référence, évaluations intermédiaires et finales ;*
- *Production des rapports périodiques ;*
- *Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques ;*
- *Mise en œuvre du plan de communication du DPP ;*
- *Production de supports de visibilité du CIR et du Gouvernement.*

Composante 2 : Développement des chaînes de valeur exportatrices, promotion des investissements et compétitivité du secteur privé

(Dispositif de financement n°2)

Cette composante vise à accroître durablement les exportations et les investissements à travers le développement des chaînes de valeur prioritaires du sésame et du karité, l'amélioration de la compétitivité des MPME et le renforcement de l'accès aux marchés.

Produit 2.1 : La production et la transformation du sésame sont renforcées

Le DPP soutiendra le développement de la filière sésame afin d'accroître les volumes exportables et la valeur ajoutée locale.

Activités indicatives :

- *Appui à l'accès aux semences améliorées ;*
- *Formation des producteurs aux itinéraires techniques ;*
- *Appui à l'accès aux informations agroclimatiques ;*
- *Acquisition d'équipements de récolte, stockage et conditionnement ;*
- *Création et renforcement d'unités de transformation ;*
- *Formation aux techniques de transformation ;*
- *Appui à la commercialisation des produits transformés.*

Produit 2.2 : La production et la transformation du karité sont renforcées

Cette intervention contribuera à développer une filière à fort potentiel de création de revenus pour les femmes rurales.

Activités indicatives :

- *Cartographie et inventaire des bassins de production ;*
- *Sensibilisation à la protection et au renouvellement des parcs à karité ;*
- *Formation sur les techniques de collecte et de transformation ;*
- *Mise à disposition d'équipements de transformation ;*
- *Appui à l'amélioration du conditionnement ;*
- *Renforcement des organisations de productrices ;*

- *Promotion du beurre et des dérivés du karité sur les marchés spécialisés.*

Produit 2.3 : La qualité et la conformité des produits exportés sont améliorées

Activités indicatives :

- *Élaboration de normes de qualité ;*
- *Mise en place de dispositifs de contrôle qualité ;*
- *Sensibilisation aux exigences SPS et techniques ;*
- *Appui aux certifications ;*
- *Formation des producteurs et transformateurs ;*
- *Renforcement des laboratoires et organismes de contrôle.*

Produit 2.4 : Les coopératives et les MPME sont structurées et compétitives

Le programme favorisera l'émergence d'entreprises capables de répondre aux exigences des marchés nationaux et internationaux.

Activités indicatives :

- *Structuration des organisations professionnelles ;*
- *Appui à la formalisation des entreprises ;*
- *Formation en gestion financière, comptable et fiscale ;*
- *Accompagnement à l'élaboration de plans d'affaires ;*
- *Développement de projets bancables ;*
- *Facilitation de l'accès aux services financiers.*

Produit 2.5 : Les exportations et l'accès aux marchés et l'investissement sont renforcés

Activités indicatives :

- *Formation sur les procédures d'exportation ;*
- *Sensibilisation aux opportunités de la ZLECAf ;*
- *Organisation de missions commerciales ;*
- *Participation à des foires et salons internationaux ;*
- *Promotion des produits tchadiens auprès des acheteurs ;*
- *Identification et développement de réseautage avec des investisseurs (domestiques, régionaux et internationaux)*
- *Développement du commerce électronique et des plateformes numériques.*

Produit 2.6 : Les femmes, les jeunes et les investisseurs privés bénéficient d'opportunités économiques accrues

Cette intervention constitue le principal levier d'inclusion économique et de mobilisation des investissements.

Activités indicatives :

- *Soutien à l'entrepreneuriat féminin ;*
- *Appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes ;*
- *Formation aux métiers techniques des filières ;*
- *Accompagnement à la création de MPME ;*
- *Identification et promotion d'opportunités d'investissement ;*
- *Organisation de rencontres B2B et forums d'investissement ;*
- *Facilitation des partenariats public-privé sur les chaînes de valeur prioritaires.*

Participation à l'OMC : Ces interventions concourent à renforcer la participation du Tchad à l'OMC notamment sur l'accord sur la facilitation des échanges, l'accord sur la facilitation des investissements pour le développement ainsi que l'article 66.2 de l'accord sur le droit de propriété intellectuelle (ADPIC) en matière de transfert de technologie Nord Sud.

Intelligence artificielle : les actions de renforcement des capacités bénéficieront, dans la mesure du possible, du recours aux technologies du numérique et en particulier à l'intelligence artificielle pour former le plus grand nombre d'acteurs publics et privés, disséminer les bonnes pratiques, suivre l'exécution du projet et intégrer des solutions innovantes dans l'appui à la compétitivité des entreprises évoluant dans les chaînes de valeur cibles.

À travers cette architecture en deux composantes, le DPP crée une articulation claire entre les réformes institutionnelles, la promotion des investissements et les appuis directs aux acteurs économiques. La Composante 1 établit les conditions favorables à l'investissement et au commerce, tandis que la Composante 2 transforme ces opportunités en résultats économiques concrets à travers l'augmentation de la production, des exportations, des investissements privés et des emplois durables.

Le DPP est un document évolutif qui est appelé à évoluer en fonction de l'évolution de l'environnement et des politiques nationales, ainsi que d'opportunités d'investissements identifiées.

V. PRIORITES TRANSVERSALES

Le DPP 2026–2031 du Tchad adopte une approche transversale intégrant systématiquement les dimensions du genre, de la jeunesse, du climat et du numérique afin de garantir une croissance économique plus inclusive, résiliente et durable. Ces thématiques ne sont pas traitées comme des composantes isolées, mais comme des leviers stratégiques qui traversent l'ensemble des résultats, produits et activités du programme.

La prise en compte du **genre** constitue un axe majeur du DPP. Le programme reconnaît que les femmes jouent un rôle essentiel dans les chaînes de valeur agricoles, artisanales et commerciales, tout en faisant face à des contraintes importantes liées à l'accès au financement, à la formation, aux marchés et aux outils de gestion. Pour répondre à ces défis, le DPP prévoit des interventions spécifiques visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux activités productives et commerciales. Les activités incluent notamment l'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'entrepreneuriat féminin, la vulgarisation des textes législatifs favorables aux femmes entrepreneures, la formation des femmes à l'entrepreneuriat et à la gestion financière, ainsi que l'accompagnement des MPME féminines dans l'utilisation des NTIC et des outils numériques de gestion. Le programme prévoit également des mécanismes de soutien à l'accès au financement à travers l'étude pour la création d'un fonds d'appui aux femmes entrepreneures. À travers ces interventions, le DPP contribue à réduire les inégalités économiques et à renforcer l'inclusion des femmes dans les filières porteuses et les opportunités d'exportation.

La **jeunesse** est également au cœur de la stratégie du DPP en raison du poids démographique des jeunes et des défis liés au chômage et à la faible employabilité. Le programme considère les jeunes comme des acteurs essentiels de la transformation économique et de l'innovation. Dans cette perspective, plusieurs activités sont prévues pour améliorer leur insertion économique et leur employabilité. Le DPP soutiendra les centres de formation technique sur les filières prioritaires, développera les compétences techniques des jeunes dans les secteurs productifs et accompagnera les jeunes entrepreneurs dans la création de MPME. Les formations à l'entrepreneuriat, au montage de projets et aux métiers techniques liés à l'industrie, à l'agriculture et au numérique permettront de renforcer les capacités des jeunes et de favoriser leur accès à des emplois décents et durables. Cette approche vise à transformer le potentiel démographique des jeunes en moteur de croissance économique et de compétitivité.

Les **enjeux climatiques** sont intégrés dans le DPP à travers une approche de résilience des systèmes productifs et de gestion durable des ressources naturelles. Le programme reconnaît que les filières agricoles et forestières ciblées, notamment le sésame et le karité, sont fortement exposées aux effets du changement climatique. En conséquence, plusieurs activités visent à renforcer l'adaptation climatique des producteurs et des chaînes de valeur. Le DPP prévoit notamment l'aménagement de terres agricoles résilientes au changement climatique, l'accès aux informations agro climatiques, la promotion de pratiques culturelles adaptées, ainsi que des actions de

reboisement et de protection de l'arbre à karité. Les formations sur les techniques sylvicoles et les mesures de surveillance des ressources naturelles contribueront à préserver les écosystèmes tout en améliorant durablement la productivité agricole. Cette intégration des dimensions climatiques permettra de renforcer la sécurité économique des producteurs et la durabilité environnementale des interventions.

Enfin, le **numérique** constitue un levier transversal de modernisation du commerce, de l'entrepreneuriat et de l'accès aux marchés. Le DPP intègre les technologies numériques comme outils de compétitivité, d'innovation et d'inclusion économique. À cet effet, le programme prévoit le développement de plateformes numériques locales pour le commerce, la formation des MPME au commerce en ligne et la digitalisation des activités entrepreneuriales. Les jeunes et les femmes bénéficieront également de formations sur les emplois numériques dans l'agriculture, l'élevage et le commerce, ainsi que sur l'utilisation des logiciels de gestion comptable et financière. Cette orientation vise à améliorer l'accès à l'information commerciale, à réduire les coûts de transaction et à faciliter l'intégration des acteurs économiques tchadiens aux marchés nationaux et internationaux. Le numérique permettra également de renforcer les mécanismes de suivi, de coordination et de diffusion des informations stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre du DPP. Les interventions prévues au DPP prendront en compte et intégreront les capacités de **l'Intelligence Artificielle (IA)**. Dans ce cadre, la cartographie agricole assistée par IA sera reliée aux plateformes commerciales et au suivi-évaluation. Elle identifiera les bassins de production, les infrastructures, les risques climatiques et les acteurs, puis produira des fiches d'opportunités pour les investisseurs. Le dispositif inclura des compétences locales en géomatique et science des données, un protocole de qualité et de sécurité, la documentation des sources, la validation humaine, la protection des données sensibles et un plan de maintenance. Les indicateurs porteront sur la couverture cartographiée, la précision vérifiée sur le terrain, le nombre d'utilisateurs, les décisions de ciblage documentées et les opportunités d'investissement générées. Dans le cadre du renforcement des capacités des Coopératives et des MPME dans le domaine de NTIC, l'utilisation pertinente de l'IA sera abordée.

VI. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du DPP 2026–2031 reposera sur un dispositif institutionnel intégré au système national afin de garantir l'appropriation par les institutions nationales, la cohérence avec les politiques publiques et l'efficacité dans l'exécution des interventions financées par le CIR et les autres partenaires techniques et financiers. Le dispositif proposé privilégie une approche fondée sur la coordination interinstitutionnelle, le renforcement des capacités nationales et la responsabilisation progressive des acteurs publics et privés impliqués dans le développement du commerce et de l'investissement.

VI.1. Arrangements institutionnels et opérationnels

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie assurera la tutelle politique et stratégique du DPP. À ce titre, il veillera à l'alignement du programme avec les priorités nationales, notamment le Plan National de Développement (PND Tchad connexion), la Stratégie Nationale du Commerce (SNC), le PAP/EDIC II/MAP, la stratégie de mise en œuvre de la ZLECAF ainsi que les engagements régionaux et internationaux du Tchad.

La coordination opérationnelle du DPP sera assurée par l'Unité Nationale de Mise en Œuvre du CIR (UNMO/CIR-Tchad), qui jouera le rôle de PMO (Project Management Office). L'UNMO sera responsable de la planification opérationnelle, de la coordination technique, du suivi-évaluation, de la gestion administrative et financière, de la consolidation des rapports ainsi que de la mobilisation des partenaires. Elle constituera l'interface principale entre le Gouvernement, le Secrétariat exécutif du CIR, les partenaires techniques et financiers et les structures nationales d'exécution.

En fonction des spécificités des activités prévues au DPP, des sous-PMO pourront être désignés pour assurer la coordination technique des activités relevant de leurs domaines de compétence, la supervision des prestataires, le suivi de proximité des activités et la remontée régulière des informations vers l'UNMO.

Un Comité National de Pilotage (CNP), présidé par le Ministère du Commerce, assurera l'orientation stratégique et le contrôle global du DPP. Il regroupera les représentants des ministères sectoriels, du secteur privé, des organisations professionnelles, de la société civile, des partenaires techniques et financiers et des structures de coordination du CIR. Le Comité de pilotage se réunira périodiquement afin de :

- Valider les plans de travail annuels et budgets élaboré par l'UNMO ;
- Examiner les rapports d'exécution ;
- Suivre les performances du DPP ;
- Faciliter les arbitrages stratégiques et la mobilisation des ressources ;
- Assurer la cohérence avec les politiques nationales.

VI.2. Intégration dans le système national et besoins en renforcement des capacités

Le dispositif de mise en œuvre du DPP s'inscrit pleinement dans les mécanismes nationaux de gestion des politiques publiques et de coordination de l'aide au développement. Cette approche vise à renforcer la durabilité institutionnelle des acquis et à éviter la création de structures parallèles.

Toutefois, l'analyse des capacités institutionnelles met en évidence plusieurs défis :

- Insuffisance des ressources humaines qualifiées dans certaines administrations ;
- Faibles capacités en gestion axée sur les résultats et suivi-évaluation ;
- Besoin de renforcement des compétences en commerce international, facilitation des échanges, gestion de projets, mobilisation des ressources et partenariats public-privé ;
- Insuffisance des outils numériques de gestion et de coordination ;
- Faibles capacités de collecte et d'analyse des données commerciales.

Pour répondre à ces contraintes, le DPP prévoit un important volet d'assistance technique et de renforcement institutionnel comprenant :

- La formation continue du personnel du Ministère du Commerce et de l'UNMO ;
- L'appui à la digitalisation des systèmes de gestion et de suivi ;
- Le recrutement ciblé d'experts techniques ;
- L'assistance technique internationale ponctuelle ;
- Le renforcement des systèmes de suivi-évaluation et de reporting ;
- L'appui à la coordination multisectorielle et à la mobilisation des partenariats.

VI.3. Ressources humaines et efficacité de mise en œuvre

Le DPP prévoit la mobilisation de ressources humaines suffisantes et adaptées à la complexité des interventions programmées. L'UNMO sera renforcée par une équipe multidisciplinaire comprenant notamment :

- Deux coordonnateurs techniques pour les interventions sur les filières sésame et karité ;
- Quatre agents techniques pour les interventions sur les filières sésame et karité ;
- Un assistant administratif et financier ;
- Un Chargé de la communication ;

Les sous-PMO sectoriels mettront également à disposition des points focaux techniques chargés du suivi des activités relevant de leurs institutions respectives.

Cette organisation permettra :

- Une exécution rapide et coordonnée des activités ;
- Une meilleure circulation de l'information ;
- Un suivi régulier des indicateurs du cadre logique ;
- Une clôture efficace et conforme aux exigences du CIR et des partenaires financiers.

Le recours à des expertises nationales sera privilégié afin de renforcer les capacités locales et d'assurer la pérennisation des compétences au sein des institutions tchadiennes.

VII. GESTION FIDUCIAIRE ET FINANCIERE

La gestion fiduciaire et financière du DPP 2026–2031 du Tchad reposera sur un dispositif conforme aux principes de transparence, de redevabilité, de performance et de gestion axée sur les résultats promus par le Cadre intégré renforcé (CIR). Le système proposé s'appuie sur les mécanismes nationaux existants tout en intégrant des mesures spécifiques de contrôle et de sécurisation des ressources afin de garantir une gestion efficace, traçable et conforme aux exigences des partenaires techniques et financiers.

VII.1. Statut juridique et positionnement institutionnel du PMO

Le Project Management Office (PMO) du DPP sera assuré par l'UNMO/CIR, placée sous la tutelle du Ministère du Commerce et de l'Industrie. L'UNMO constitue la structure nationale officiellement reconnue pour la coordination et la gestion des interventions du CIR au Tchad. Elle jouit de l'autonomie financière et dispose d'une base institutionnelle intégrée à l'administration publique et agit comme organe technique national de mise en œuvre des programmes liés au commerce et au développement des exportations. L'UNMO dispose de la capacité juridique et administrative nécessaire pour gérer les ressources financières du CIR et des autres partenaires conformément aux procédures nationales et aux règles fiduciaires applicables. Son mandat couvre notamment : la gestion administrative et financière des projets ; la coordination des activités et des partenaires ; la planification opérationnelle ; le suivi-évaluation et le reporting ; la passation des marchés ; la gestion des audits et des contrôles.

L'évaluation des capacités fiduciaires et administratives (GFAS), lorsqu'elle sera réalisée, permettra d'identifier les éventuels écarts de capacités et les mesures correctives nécessaires afin de renforcer davantage les systèmes existants.

VII.2. Organisation de la gestion financière et mécanismes de contrôle

La gestion financière du DPP sera assurée par une équipe dédiée comprenant :

- Un Responsable administratif et financier ;
- Un assistant administratif et financier ;
- Des appuis techniques des cabinets comptables en fonction des besoins.

Cette équipe travaillera sous la supervision directe du Coordonnateur national de l'UNMO et sous le contrôle stratégique du Comité national de pilotage.

Le dispositif de gestion financière reposera sur plusieurs mécanismes garantissant la transparence et la qualité des opérations : ouverture de comptes bancaires dédiés aux financements du CIR ; séparation stricte des fonds du CIR et des autres ressources nationales ou partenaires ; application stricte des manuels de procédures administratives, financières et comptables, et des autres règles imposées par l'OHADA et la législation nationale ; utilisation d'outils de gestion budgétaire et comptable adaptés (logiciel spécialisé) ; validation hiérarchique des dépenses ; rapprochements bancaires réguliers ; contrôle interne systématique des pièces justificatives ; suivi budgétaire périodique par composante et par activité.

Le système de reporting financier permettra la production régulière : de rapports financiers trimestriels ; d'états de dépenses ; de rapports de suivi budgétaire ; de rapports annuels consolidés conformes aux exigences du CIR et des partenaires.

VII.3. Système de passation des marchés et optimisation des ressources

La passation des marchés du DPP sera réalisée conformément aux procédures nationales compatibles avec les règles du CIR et des partenaires financiers. Lorsque nécessaire, des procédures spécifiques convenues avec les bailleurs seront appliquées afin de garantir la conformité fiduciaire.

Le système d'approvisionnement reposera sur les principes suivants : transparence et concurrence ; égalité de traitement des soumissionnaires ; économie et optimisation des ressources ; qualité technique des prestations ; célérité dans les procédures ; redevabilité et contrôle.

Un plan annuel de passation des marchés sera élaboré et validé par le Comité de pilotage. Les acquisitions de biens, travaux et services feront l'objet : d'une planification préalable ; d'appels à concurrence adaptés ; d'évaluations techniques et financières ; d'un suivi de l'exécution des contrats ; de contrôles de conformité et de qualité.

VII.4. Gestion des ressources humaines et recrutement

Le système de gestion des ressources humaines du DPP combinera : du personnel technique et du personnel administratif/financier/communication recruté sur financement du programme ; des consultants nationaux et internationaux mobilisés selon les besoins techniques. Les recrutements seront réalisés sur la base de procédures transparentes et compétitives conformes aux règles du CIR et aux standards internationaux. Les termes de référence préciseront clairement les responsabilités, les résultats attendus et les critères de performance. Le personnel gouvernemental impliqué dans la mise en œuvre du DPP comprendra notamment les points focaux des ministères sectoriels et les cadres techniques des sous-PMO. Cette approche favorisera : l'appropriation nationale ; le transfert de compétences ; le renforcement durable des capacités institutionnelles.

VII.5. Audit, conformité et redevabilité

Les états financiers du programme feront l'objet : d'audits externes annuels réalisés par des cabinets indépendants agréés ; de contrôles internes périodiques ; de missions de supervision financière ; d'évaluations de conformité. Les audits seront conduits conformément aux normes internationales d'audit et aux exigences du CIR. Les rapports d'audit seront transmis dans les délais requis au Gouvernement, au CIR et aux partenaires concernés.

Le dispositif de conformité inclura également : des mécanismes de prévention des conflits d'intérêts ; des procédures de gestion des risques ; un système d'archivage sécurisé des documents financiers ; des mécanismes de traitement des plaintes et de signalement des irrégularités.

VIII. SUIVI, EVALUATION ET APPRENTISSAGE

Le dispositif de suivi, évaluation et apprentissage (SEA) du DPP 2026–2031 vise à assurer un pilotage efficace des interventions, mesurer les progrès accomplis, renforcer la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes et favoriser l'apprentissage continu pour améliorer les performances du programme. Le système SEA sera aligné sur le cadre logique du DPP, la Matrice des Actions Prioritaires (MAP) ainsi que sur les exigences du Cadre intégré renforcé (CIR) et des partenaires techniques et financiers. Le dispositif reposera sur une approche de gestion axée sur les résultats permettant de suivre de manière régulière les produits, les résultats et les effets attendus du programme. Les indicateurs retenus seront directement liés aux différentes composantes du DPP et aux priorités stratégiques définies dans le cadre logique. Le dispositif de suivi-évaluation (SEA) du DPP 2026-2031 est structuré autour d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés à trois niveaux complémentaires : les produits, les résultats et l'objectif de développement.

Au niveau des **produits**, les indicateurs suivront principalement le renforcement des capacités productives, commerciales, entrepreneuriales et institutionnelles nécessaires à la transformation des chaînes de valeur prioritaires. Ils mesureront notamment les superficies aménagées et mises en valeur, le nombre de producteurs formés aux techniques de production résilientes, le nombre d'unités de transformation appuyées ou créées, le nombre de coopératives et de MPME structurées et accompagnées, le nombre de producteurs bénéficiant d'un appui à la certification, le nombre de plateformes numériques développées pour le commerce et l'investissement, ainsi que le nombre de femmes et de jeunes ayant bénéficié d'actions ciblées d'autonomisation économique, de formation ou d'accompagnement entrepreneurial. Les indicateurs de produits couvriront également les réformes, stratégies et mécanismes institutionnels soutenus par le programme, notamment le nombre de documents stratégiques actualisés, les actions de facilitation de l'investissement mises en œuvre, les initiatives de promotion économique conduites par l'ANIE, ainsi que le renforcement des capacités du Ministère du Commerce, de l'UNMO et des organisations professionnelles.

Au niveau des **résultats**, les indicateurs mesureront les changements économiques et commerciaux induits par les interventions du DPP. Ils porteront notamment sur l'augmentation de la production de sésame et de karité, la hausse des volumes exportés, l'accroissement du nombre de coopératives et de MPME ayant accédé à de nouveaux marchés régionaux et internationaux, le nombre de contrats commerciaux conclus avec des acheteurs internationaux, la proportion d'entreprises utilisant les opportunités offertes par la ZLECAf, ainsi que l'amélioration des revenus des producteurs, transformateurs et commerçants bénéficiaires. Le programme suivra également la progression du nombre d'entreprises certifiées, l'augmentation de la valeur des exportations générées par les chaînes de valeur appuyées, le développement des partenariats investisseurs-entreprises, le nombre de projets d'investissement structurés et promus, le volume des investissements publics et privés mobilisés ainsi que le niveau de mise en œuvre des réformes commerciales et d'investissement soutenues par le programme. Une attention particulière sera accordée à la mobilisation des ressources additionnelles à travers le suivi du ratio entre les financements du CIR et les financements mobilisés auprès du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers et du secteur privé.

Au niveau de **l'objectif de développement**, les indicateurs permettront d'apprécier la contribution globale du DPP à la diversification de l'économie tchadienne, à l'intégration aux marchés régionaux et internationaux et à l'attractivité du pays pour les investisseurs. Ils mesureront notamment la croissance des exportations des filières sésame et karité, le nombre d'emplois directs créés ou consolidés au sein des chaînes de valeur soutenues, l'augmentation durable des revenus des acteurs économiques bénéficiaires, le nombre de filières contribuant effectivement à l'accroissement des exportations nationales ainsi que le montant total des investissements publics et privés mobilisés grâce aux interventions du programme. Ces indicateurs permettront d'évaluer la contribution du DPP à la transformation économique du Tchad, au développement du secteur privé, à l'amélioration de la compétitivité commerciale et à la création d'opportunités d'investissement durables et inclusives.

Les indicateurs ont été définis avec des valeurs de référence, des cibles, des moyens de vérification et des hypothèses clairement identifiés dans le cadre logique. Une attention particulière a été accordée à la désagrégation des données par sexe, âge et catégories de bénéficiaires afin de mesurer les effets du programme sur l'inclusion économique des femmes et des jeunes. La collecte des données reposera sur plusieurs méthodes complémentaires : rapports d'activités des structures d'exécution ; enquêtes de terrain ; missions de supervision ; bases de données administratives ; statistiques commerciales et douanières ; outils numériques de suivi ; évaluations externes ; consultations des bénéficiaires et des organisations professionnelles. Les moyens de vérification incluent notamment les rapports de suivi-évaluation, les rapports financiers, les registres des formations, les statistiques nationales, les rapports des ministères sectoriels, les bases de données des exportations ainsi que les rapports des partenaires techniques.

L'UNMO à travers le responsable suivi-évaluation, jouera un rôle central dans la coordination du système SEA. Elle sera responsable de : la consolidation des données ; la production des rapports périodiques ; le suivi des indicateurs du cadre logique ; l'organisation des missions de supervision ; la coordination des évaluations ; la gestion des outils de suivi ; la capitalisation des bonnes pratiques. Le spécialiste suivi-évaluation de l'UNMO assurera la qualité des données, le suivi des performances et le respect des exigences du CIR. Les sous-PMO sectoriels et les points focaux des ministères partenaires contribueront à la collecte et à la remontée des données sectorielles. Les partenaires techniques et financiers seront associés aux revues périodiques du programme ainsi qu'aux exercices d'évaluation et de capitalisation.

Le dispositif d'évaluation comprendra : une étude de référence au démarrage du DPP dont les résultats permettront d'identifier et de sélectionner les bénéficiaires éligibles à l'intervention ; des revues annuelles de performance ; une évaluation à mi-parcours ; une évaluation finale indépendante. Ces évaluations permettront d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact des interventions du DPP.

Le système SEA intégrera également une forte dimension d'apprentissage et de gestion des connaissances. Les expériences, innovations, difficultés et bonnes pratiques issues de la mise en œuvre seront régulièrement documentées et partagées à travers : des ateliers de capitalisation ; des revues techniques ; des plateformes d'échange entre acteurs ; des notes de leçons apprises ; des outils numériques de diffusion de l'information. Cette approche permettra d'ajuster progressivement les interventions du DPP, d'améliorer la prise de décision et de renforcer la qualité des futures initiatives de développement du commerce et de l'investissement au Tchad.

Enfin, le système SEA contribuera à renforcer la transparence et la redevabilité du programme grâce à une communication régulière des résultats aux autorités nationales, aux partenaires techniques et financiers, au secteur privé et aux bénéficiaires. Les rapports périodiques produits serviront d'outils de pilotage stratégique, de mobilisation des ressources et d'amélioration continue de la mise en œuvre du DPP.

IX. PLAN DE COMMUNICATION

Le plan de communication du DPP 2026–2031 constitue un outil stratégique visant à renforcer la visibilité du programme, promouvoir les résultats obtenus, favoriser l'adhésion des parties prenantes et soutenir la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la DPP et de la Matrice des Actions Prioritaires (MAP). La communication sera utilisée comme un levier de gouvernance, de redevabilité, de sensibilisation et de valorisation des impacts du DPP auprès des institutions publiques, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, des organisations professionnelles et des bénéficiaires.

L'objectif général du plan de communication est de garantir une diffusion régulière, cohérente et accessible des informations relatives aux activités, aux résultats et aux impacts du DPP tout au long de son cycle de mise en œuvre. Plus spécifiquement, il vise à : renforcer la visibilité des interventions financées par le CIR et les autres partenaires ; promouvoir les opportunités offertes par le DPP auprès des acteurs économiques ; améliorer la compréhension des réformes et des stratégies commerciales ; soutenir la mobilisation des partenaires et des

investissements ; valoriser les bonnes pratiques et les succès enregistrés ; renforcer l'appropriation nationale du DPP.

Le dispositif de communication reposera sur une approche participative et multisectorielle impliquant l'ensemble des structures partenaires du programme. L'UNMO/CIR à travers le chargé de la communication (à recruter) assurera la coordination globale des activités de communication en collaboration avec le Ministère du Commerce, les sous-PMO sectoriels et les partenaires techniques et financiers.

Les principales cibles de communication seront : les autorités gouvernementales ; les partenaires techniques et financiers ; les organisations professionnelles et coopératives ; les MPME ; les organisations féminines, les organisations des jeunes, les femmes et les jeunes entrepreneurs ; les investisseurs ; les médias ; les institutions régionales ; les bénéficiaires des chaînes de valeur prioritaires.

Le plan de communication accompagnera les différentes composantes du DPP à travers des actions adaptées aux étapes de mise en œuvre du programme.

Au niveau de la communication institutionnelle et stratégique, des activités de diffusion et de vulgarisation seront organisées autour du DPP, de la MAP, des stratégies nationales actualisées et des opportunités liées à la ZLECAf. Des ateliers nationaux, des réunions de concertation et des campagnes d'information permettront de renforcer l'appropriation des réformes et des priorités du programme.

Pour accompagner les activités opérationnelles du DPP, des supports de communication seront produits régulièrement, notamment : brochures et fiches d'information ; bulletins d'information ; rapports de capitalisation ; vidéos et témoignages ; contenus digitaux ; communiqués de presse ; supports audiovisuels en langues accessibles aux bénéficiaires.

Une attention particulière sera accordée à la communication digitale afin d'améliorer la diffusion rapide des informations et la visibilité des réalisations du programme. Des plateformes numériques et des réseaux sociaux seront utilisés pour : partager les résultats du DPP ; diffuser les appels à projets et opportunités ; promouvoir les produits tchadiens ; valoriser les success stories ; renforcer les interactions avec les parties prenantes.

Le programme soutiendra également la visibilité des chaînes de valeur prioritaires à travers la couverture médiatique des foires commerciales, des missions économiques, des rencontres B2B et des activités de promotion des exportations. Les produits issus des filières sésame, karité, artisanat et transformation locale bénéficieront d'actions ciblées de promotion nationale et internationale afin d'améliorer leur notoriété et leur accès aux marchés.

Le plan de communication jouera également un rôle important dans la mobilisation des ressources. La diffusion régulière des résultats, des impacts et des besoins de financement permettra d'accroître l'intérêt des partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur privé pour les actions prévues dans la DPP et dans la MAP. Des tables rondes, rencontres de plaidoyer et événements de promotion seront organisés afin de présenter les opportunités d'investissement et les résultats obtenus dans le cadre du DPP.

Le suivi des activités de communication sera assuré à travers des indicateurs spécifiques tels que : le nombre d'activités de communication réalisées ; le niveau de participation des parties prenantes ; le nombre de supports produits et diffusés ; la visibilité médiatique obtenue ; le trafic sur les plateformes numériques ; le niveau de mobilisation des partenaires.

Enfin, le plan de communication intégrera une approche de capitalisation et d'apprentissage afin de documenter les expériences et les innovations issues du DPP. Les leçons apprises et les bonnes pratiques seront régulièrement diffusées auprès des institutions nationales et des partenaires afin d'améliorer les futures interventions de développement du commerce et de l'investissement au Tchad. Ainsi, la communication du DPP ne sera pas

uniquement un outil de visibilité, mais également un instrument stratégique de gouvernance, d'engagement des parties prenantes, de mobilisation des ressources et de valorisation des impacts du programme.

X. GESTION ET ATTENUATION DES RISQUES

La mise en œuvre du DPP 2026-2031 s'inscrit dans un environnement caractérisé par des contraintes structurelles, des vulnérabilités climatiques et des défis institutionnels, mais également par d'importantes opportunités de transformation économique et commerciale. Les risques seront suivis de manière continue à travers les missions de supervision, les rapports périodiques, les revues annuelles et le système de suivi-évaluation du DPP.

X.1. Risques politiques et institutionnels

Le contexte institutionnel tchadien peut être marqué par des changements administratifs, des réformes institutionnelles ou des retards dans la prise de décision publique. Ces facteurs peuvent ralentir l'exécution des activités ou affecter la coordination interinstitutionnelle. La probabilité de ce risque est jugée moyenne, tandis que son impact potentiel est élevé. Pour atténuer ce risque, le DPP prévoit : *l'ancrage institutionnel fort du programme au sein du Ministère du Commerce ; la mise en place d'un comité de pilotage multisectoriel ; la formalisation des responsabilités des parties prenantes à travers des protocoles et plans de travail annuels ; le renforcement des capacités techniques et organisationnelles de l'UNMO et des institutions partenaires.*

La non mise à disposition de moyens de transport pourrait compromettre l'atteinte des résultats escomptés compte tenu de la taille du pays, du nombre de bénéficiaires et de la volumétrie des interventions.

X.2. Risques économiques et financiers

Le DPP dépend d'une mobilisation conjointe des ressources du CIR, du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers et du secteur privé. Les risques liés à l'insuffisance ou au retard de financement, à l'inflation ou à la volatilité des coûts logistiques pourraient affecter la mise en œuvre des interventions. La probabilité est moyenne et l'impact élevé. Les mesures d'atténuation prévues comprennent : *une approche modulaire et séquentielle des interventions ; la diversification des sources de financement ; la promotion des partenariats public-privé ; le plaidoyer continu auprès des partenaires ; l'actualisation régulière de la Matrice des Actions Prioritaires (MAP) afin de prioriser les interventions les plus stratégiques.*

X.3. Risques sociaux et sécuritaires

Certaines zones d'intervention du DPP peuvent être affectées par des tensions communautaires, des déplacements de populations ou une fragilité sécuritaire susceptible de limiter l'accès aux bénéficiaires et aux marchés. La probabilité est moyenne et l'impact élevé. Les mesures d'atténuation incluent : *une sélection progressive et sécurisée des zones d'intervention ; l'implication des autorités locales et des organisations communautaires ; l'adoption d'approches inclusives favorisant les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables ; le recours accru aux outils numériques lorsque les déplacements sont limités.*

X.4. Risques environnementaux et climatiques

Les filières prioritaires du DPP, notamment le sésame et le karité, restent fortement dépendantes des conditions climatiques. Les sécheresses, inondations, dégradations des terres et effets du changement climatique peuvent affecter la production, la transformation et les exportations. La probabilité et l'impact de ce risque sont élevés. Pour réduire ces risques, le DPP intègre : *la promotion de pratiques agricoles résilientes au climat ; l'accès aux*

informations agroclimatiques ; les actions de reforestation et de protection du karité ; le développement d'infrastructures adaptées de stockage et de transformation ; l'intégration systématique des considérations environnementales dans les investissements.

X.5. Risques opérationnels et de capacités

Les capacités limitées de certaines structures nationales, des coopératives et des MPME pourraient ralentir l'exécution des activités, la gestion financière ou le suivi des résultats. La probabilité est moyenne et l'impact moyen à élevé. Les stratégies d'atténuation comprennent : *le renforcement continu des capacités techniques, fiduciaires et organisationnelles ; l'assistance technique ciblée ; la mise en place d'outils harmonisés de gestion et de suivi ; l'appui au développement des systèmes numériques de gestion et de reporting.*

Dans son ensemble, ce cadre de gestion des risques permettra d'améliorer la résilience du DPP, de renforcer la capacité d'anticipation des parties prenantes et d'assurer une mise en œuvre efficace, transparente et orientée vers les résultats.

XI. OPTIMISATION DES RESSOURCES DU DPP

Le DPP 2026-2031 intègre pleinement les principes d'optimisation des ressources définis dans le cadre de la phase 3 du programme CIR. Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires, des besoins importants de transformation économique et des capacités institutionnelles à renforcer, le DPP adopte une approche axée sur les résultats, la rationalisation des coûts, la complémentarité des financements et l'inclusion économique. L'optimisation des ressources repose sur l'application cohérente des quatre « E » : économie, efficacité, efficacité et équité.

Économie : garantir l'utilisation rationnelle des ressources

Le DPP mettra en œuvre des mécanismes visant à assurer l'acquisition et la mobilisation des intrants au meilleur coût possible, sans compromettre la qualité des interventions. Les procédures de passation des marchés respecteront les règles nationales, les règles du CIR et les standards nationaux, en privilégiant la concurrence, la transparence et la planification prévisionnelle des achats. L'approche de mutualisation sera favorisée pour les formations, les missions de terrain, les ateliers et certaines acquisitions d'équipements afin de réduire les coûts unitaires. Le recours aux expertises nationales et régionales sera privilégié lorsque cela est pertinent afin de limiter les charges liées à l'assistance technique internationale. De même, les partenariats avec les structures publiques existantes, les chambres consulaires, les centres de formation et les organisations professionnelles permettront de réduire les coûts d'implantation et de fonctionnement.

Le DPP encouragera également la mobilisation de cofinancements auprès du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur privé, notamment à travers les partenariats public-privé prévus dans la MAP pour les agropoles, les infrastructures commerciales et les dispositifs de transformation industrielle.

Efficacité : maximiser les résultats à partir des ressources mobilisées

L'efficacité du DPP reposera sur une approche modulaire et séquencée des interventions. Les activités seront priorisées selon leur maturité, leur impact attendu et la disponibilité effective des financements. Cette approche permettra d'éviter la dispersion des ressources et de concentrer les investissements sur les actions à fort effet de levier économique et commercial.

Le DPP favorisera également la synergie entre les interventions du CIR et celles des autres partenaires intervenant dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de l'entrepreneuriat, de la facilitation des échanges et du

numérique. La MAP constitue à cet égard un instrument de coordination permettant d'éviter les doublons, de renforcer la complémentarité des interventions et d'orienter les ressources vers les priorités stratégiques.

L'utilisation d'outils numériques pour le suivi des activités, la collecte des données, la communication et la gestion documentaire contribuera également à réduire les coûts opérationnels et à améliorer la rapidité d'exécution. Les dispositifs de suivi-évaluation permettront un pilotage basé sur les performances et des ajustements rapides en cas de retards ou de sous-performance. Les indicateurs d'efficience suivis incluront notamment : *le taux d'exécution physique et financière ; le coût moyen par bénéficiaire appuyé ; le niveau de mobilisation des cofinancements ; le délai moyen de mise en œuvre des activités ; le taux de décaissement annuel.*

Efficacité : produire des résultats mesurables et durables

Le DPP est structuré autour d'une théorie du changement claire reliant les intrants, les activités, les produits, les résultats et l'impact à long terme attendu en matière de diversification économique, de compétitivité commerciale et de création d'emplois.

Les interventions proposées répondent directement aux priorités nationales identifiées dans les documents de politiques nationales (PND Tchad connexion, PAP/EDIC2, la Stratégie nationale de commerce, la stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf, etc. Elles sont également alignées sur les objectifs de la phase 3 du programme CIR relatifs à la diversification des exportations, au développement des chaînes de valeur, à la facilitation des échanges et au renforcement des capacités commerciales. L'efficacité du programme est renforcée par : le ciblage de deux filières à fort potentiel d'exportation (sésame, karité) pour des investissements intensifs, et le ciblage de l'artisanat en lien avec la filière peaux et cuirs pour un appui modéré ; le renforcement simultané de la production, de la transformation, de la qualité et de l'accès aux marchés ; l'appui à la structuration des coopératives et des MPME ; le renforcement des capacités institutionnelles et des mécanismes de coordination. Les résultats seront mesurés à travers des indicateurs précis du cadre logique.

Équité : promouvoir une croissance inclusive et territorialisée

Le DPP accorde une attention particulière à l'inclusion économique des femmes, des jeunes et des MPME, conformément aux principes du CIR et aux Objectifs de développement durable. Les activités prévues intègrent explicitement des mesures ciblées en faveur de l'entrepreneuriat féminin, de l'employabilité des jeunes et du développement des petites entreprises rurales. Les femmes et les jeunes bénéficieront prioritairement : *des formations entrepreneuriales et techniques ; des dispositifs d'accompagnement à la création de MPME ; des initiatives d'accès au financement ; des actions de digitalisation et de commerce électronique ; des programmes de développement des compétences dans les filières prioritaires.* Le DPP adoptera également une approche territoriale visant à intégrer les bassins de production et les zones rurales dans les dynamiques commerciales nationales et régionales, contribuant ainsi à réduire les disparités économiques et sociales.

XII. PARTENARIAT ET MOBILISATION DES RESSOURCES

La Matrice des Actions Prioritaires (MAP) constitue un instrument stratégique de mobilisation des ressources. Elle identifie les actions prioritaires, les coûts estimatifs, les financements déjà sécurisés et les besoins de financement résiduels. Sur un coût global estimé à plus de 152 millions USD, environ 20,5 millions USD ont déjà été identifiés à travers les contributions du CIR, du Gouvernement, de certains partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur privé, tandis qu'un important gap de financement reste à mobiliser progressivement.

XII.1. Mobilisation des ressources et diversification des partenariats

Le DPP prévoit la mobilisation de ressources complémentaires provenant de plusieurs catégories d'acteurs:

- Les budgets nationaux à travers les ministères sectoriels impliqués dans le commerce, l'agriculture, les infrastructures, les PME, le numérique et la formation professionnelle ;
- Les partenaires bilatéraux et multilatéraux intervenant au Tchad, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le PNUD, l'Union européenne, la coopération suisse, les agences des Nations Unies et les programmes régionaux de la CEMAC et de la CEEAC ;
- Les banques régionales et institutions financières de développement susceptibles d'appuyer les infrastructures logistiques, les corridors commerciaux, les agropoles et les mécanismes de financement des MPME ;
- Le secteur privé national et international, à travers des partenariats public-privé (PPP), des investissements productifs et des dispositifs de cofinancement ;
- Des mécanismes innovants de financement, notamment les fonds de garantie, les financements mixtes (blended finance), les dispositifs de partage des risques et les mécanismes climatiques liés à l'agriculture durable et à la résilience.

Le financement du CIR jouera un rôle d'amorçage stratégique en soutenant les interventions à forte valeur ajoutée dans les domaines de la gouvernance commerciale, du renforcement des capacités, de la structuration des filières et de la préparation des investissements structurants susceptibles d'attirer des financements additionnels.

XII.2. Rôle de l'UNMO et du Ministère du Commerce dans la mobilisation des partenaires

L'UNMO/CIR, sous la supervision du Ministère du Commerce, assurera un rôle central dans la coordination des partenaires et la mobilisation des ressources. Une stratégie proactive de plaidoyer et d'engagement des partenaires sera mise en œuvre tout au long du cycle du DPP. Cette stratégie comprendra notamment : *l'organisation de tables rondes et de forums de mobilisation des ressources autour des priorités de la MAP ; des rencontres bilatérales régulières avec les partenaires techniques et financiers ; la préparation de fiches projets bancables et de présentations ciblées pour les investisseurs et bailleurs ; la participation à des forums régionaux et internationaux sur le commerce, l'investissement et les chaînes de valeur ; la diffusion régulière des résultats, des impacts et des opportunités d'investissement générés par le DPP. Parmi les PTF du Tchad, un facilitateur en matière de partenariats financiers sera identifié pour accompagner l'UNMO dans la coordination des partenaires.* Le Facilitateur des donateurs jouera un rôle stratégique dans la mobilisation des partenariats financiers et la coordination des interventions des partenaires techniques et financiers autour du DPP. Il appuie le Gouvernement et l'UNMO dans l'identification des opportunités de financement, la promotion du portefeuille de projets du DPP et de la MAP auprès des bailleurs, ainsi que la préparation de projets bancables répondant aux exigences des différents mécanismes de financement. Il contribuera également à renforcer le dialogue entre les pouvoirs publics, les partenaires de développement, les institutions financières et le secteur privé afin de favoriser la mobilisation de ressources additionnelles en complément des financements du CIR. Par ailleurs, le Facilitateur veillera à la complémentarité entre les interventions du CIR et celles des autres partenaires, afin d'éviter les chevauchements et de maximiser les synergies. En collaboration avec le Ministère du Commerce, l'UNMO et l'Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE), il soutient la promotion des opportunités d'investissement, le développement de partenariats public-privé et le suivi des engagements financiers. Son action contribue ainsi à renforcer la durabilité financière du DPP, à accroître les investissements dans les chaînes de valeur prioritaires et à accélérer la mise en œuvre des réformes et des investissements structurants prévus par le programme.

Le système de suivi-évaluation et le dispositif de communication du DPP permettront de produire des données probantes démontrant les résultats obtenus grâce au financement du CIR, renforçant ainsi la crédibilité du programme auprès des partenaires et facilitant la mobilisation de financements additionnels.

L'UNMO se réserve la possibilité de solliciter la mise à disposition de moyens de transport additionnels lorsque les fonds le permettront et après la clôture de la phase d'inception du programme.

XII.3. Intégration institutionnelle et durabilité des interventions

Les interventions financées par le CIR seront pleinement intégrées dans les politiques nationales et les structures institutionnelles existantes afin de garantir leur durabilité au-delà de la durée du DPP. Le programme s'appuie notamment sur les orientations du PND Tchad connexion et sur les politiques et stratégies sectorielles. Les capacités des institutions nationales, notamment du Ministère du Commerce, de l'UNMO, des agences techniques et des structures d'appui au secteur privé, seront renforcées afin de permettre une appropriation durable des outils, mécanismes et réformes soutenus par le DPP. Les actions de formation, de digitalisation, de développement des systèmes de suivi et d'amélioration de la gouvernance contribueront à institutionnaliser les acquis du programme.

XII.4. Engagement du secteur privé et mécanismes de partage des risques

Le DPP accorde une place importante au secteur privé comme moteur de croissance, de transformation industrielle et de création d'emplois. Plusieurs mécanismes seront mobilisés pour renforcer son implication dans la mise en œuvre des actions prioritaires. Le programme soutiendra notamment : *les campagnes de promotion des investissements dans les filières prioritaires ; le développement des partenariats public-privé pour les infrastructures commerciales et les agropoles ; la structuration des coopératives et des MPME ; les mécanismes de financement adaptés aux petites entreprises ; la mise en place de fonds de garantie facilitant l'accès au crédit des femmes et des jeunes entrepreneurs.*

Les dispositifs de partage des risques avec les banques et établissements de microfinance contribueront à réduire les contraintes d'accès au financement et à stimuler l'investissement productif dans les chaînes de valeur prioritaires.

XIII. RESUME DU BUDGET

Tableau 3 : Budget par composantes produits avec répartition par années sur 5 ans

Composante	Description de l'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget total USD
		Total	Total	Total	Total	Total	
Produit 1.1 <i>Les quantités de sésames produites, et les produits issues de la transformation du sésame sont accrues</i>	<i>Développement de la production sur la chaîne de valeur sésame</i>	51 677,11	240 245,11	324 777,44	252 555,22	22 000,00	891 254,89
Produit 1.2 <i>Les quantités d'amendes de karités produites et les produits issues de sa transformation (beurre et tourteaux de karité) sont accrues</i>	<i>Développement de la production sur la chaîne de valeur karité</i>	-	297 911,78	316 166,67	88 666,67	22 000,00	724 745,11
Produit 1.3 <i>La qualité des productions sur les filières sésame et karité est améliorée</i>	<i>Mise en place des dispositifs de garantie de la qualité sur les chaînes de valeur sésame et karité</i>	-	37 500,00	39 166,67	-	-	76 666,67
Produit 1.4 <i>Les producteurs sont structurés en coopératives, MPME et leur capacité de gestion renforcées</i>	<i>Structuration des producteurs en coopératives et MPME et renforcement de leurs capacités de gestion et de production</i>	20 833,33	41 666,67	16 666,67	-	-	79 166,67
Produit 2.1 <i>Les procédures commerciales, les exigences administratives et les normes de qualité des principaux marchés d'exportation sont vulgarisés auprès des différents acteurs</i>	<i>Renforcement des capacités commerciales et d'exportation des coopératives et MPME sur les chaînes de valeurs prioritaires</i>	-	13 333,33	50 833,33	135 999,67	135 999,67	336 166,01
Produit 2.2 <i>La contribution des NTIC au développement de l'investissement et du commerce est renforcée</i>	<i>Développement des plateformes numériques de commerce et renforcement des capacités de MPME au commerce numérique et digitalisation</i>	-	-	-	-	91 666,67	91 666,67
Produit 2.3 <i>L'accès des produits de la filière viande au marché régional et international est amélioré</i>	<i>Appui au développement et facilitation de l'accès des produits de la filière viande au marché régional et international</i>	-	-	-	33 666,00	-	33 666,00
Produit 3.1 <i>L'inclusion et l'autonomie économique des femmes sont renforcées</i>	<i>Soutien à l'inclusion et à l'autonomisation économique des femmes</i>	-	-	24 000,00	27 666,67	9 333,33	61 000,00
Produit 3.2 <i>L'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes sont renforcés</i>	<i>Soutien à l'entrepreneuriat et à l'employabilité des jeunes par la formation et l'appui aux centres de formation technique</i>	10 000	16 666,67	-	-	36 666,67	63 333,33
Produit 4.1 <i>Les stratégies nationales de promotion de</i>	<i>Actualisation et vulgarisation des stratégies nationales de promotion de</i>	83 333,33	6 666,67	-	-	-	90 000,00

<i>l'investissement et de développement du commerce sont actualisées et promues</i>	<i>l'investissement et de développement du commerce et des exportations</i>						
Produit 4.2 <i>Les capacités institutionnelle du Ministère du commerce et de l'UMOCIRT sont renforcées</i>	<i>Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère du commerce et de l'UNMO</i>	24 000,00	51 777,78	51 777,78	51 777,78	24 000,00	203 333,33
Produit 4.3 <i>Les partenaires et les ressources sont mobilisés pour la mise en œuvre du DPP et des actions de la MAP</i>	<i>Soutien à la promotion de la MAP et de la DPP et recherche/mobilisation des ressources pour le financement de la DPP et de la MAP</i>	38 888,89	38 888,89	38 888,89	25 000,00	10 000,00	151 666,67
Gest/Opé 1	<i>Gestion et opération des activités liées au produit 2.3</i>	00,00	-	-	-	-	00,00
Gest/Opé 2	<i>Recrutement personnel</i>	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
Gest/Opé 3	<i>Planification, pilotage, gestion et supervision des activités terrain</i>	4 333,33	4 333,33	4 333,33	4 333,33	4 333,33	21 666,67
Gest/Opé 4	<i>Acquisition des matériels, consommables, entretien et carburant</i>	37 500,00	98 333,33	53 333,33	53 333,33	53 333,33	295 833,33
Gest/Opé 5	<i>Evaluations</i>	14 334	-	20 000,00	-	20 000,00	40 000,00
Gest/Opé 6	<i>Audits</i>	9 100,00	9 100,00	9 100,00	9 100,00	9 100,00	45 500,00
Gest/Opé 7	<i>Communication</i>	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	250 000,00
TOTAL général		350 000	912 424	1 005 044,11	738 099	494 433	3 500 000

Tableau 4 : Ventilation du budget entre facilité de financement 1 et 2 et par source de financement

Résultats/Produits	Description	Budget (USD)		Source de financement	
		Facilité de financement n° 1	Facilité de financement n° 2	Financement par le CIR	Autres sources de financement (Gouvernement et Partenaires)
RÉSULTAT 1 : Augmentation significative de la productivité, de la transformation industrielle et de la valeur ajoutée sur les filières karité et sésame orienté export et structuration des acteurs		-	1 771 833	1 771 833	623 001
Produit 1.1 Les quantités de sésames produites, et les produits issues de la transformation du sésame sont accrues		-	891 255	891 255	326 667
Produit 1.2 Les quantités d'amendes de karités produites et les produits issues de sa transformation (beurre et tourteaux de karité) sont accrues		-	724 745	724 745	224 667
Produit 1.3 La qualité des productions sur les filières sésame et karité est améliorée		-	76 667	76 667	21 667

Produit 1.4 <i>Les producteurs sont structurés en coopératives, MPME et leur capacité de gestion renforcées</i>	-	79 167	79 167	50 000
RÉSULTAT 2 : Promotion des exportations par un soutien à un meilleur accès aux marchés national, régional et international	91 667	369 832	461 499	894 800
Produit 2.1 <i>Les procédures commerciales, les exigences administratives et les normes de qualité des principaux marchés d'exportation sont vulgarisés auprès des différents acteurs</i>	-	336 166	336 166	170 000
Produit 2.2 <i>La contribution des NTIC au développement de l'investissement et du commerce est renforcée</i>	91 667		91 667	75 000
Produit 2.3 <i>L'accès des produits de la filière viande au marché régional et international est amélioré</i>	-	33 666	33 666	649 800
RÉSULTAT 3 : Inclusion et autonomisation économique des femmes, amélioration de l'employabilité des jeunes	-	124 333	124 333	138 333
Produit 3.1 <i>L'inclusion et l'autonomie économique des femmes sont renforcées</i>	-	61 000	61 000	66 667
Produit 3.2 <i>L'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes sont renforcés</i>	-	63 333	63 333	71 667
RÉSULTAT 4 : Amélioration des performances commerciales et les performances institutionnelles	351 667	91 333	445 000	120 000
Produit 4.1 <i>Les stratégies nationales de promotion de l'investissement et de développement du commerce sont actualisées et promues</i>	90 000	-	90 000	-
Produit 4.2 <i>Les capacités institutionnelle du Ministère du commerce et de l'UMOCIRT sont renforcées</i>	203 333		203 333	50 000
Produit 4.3 <i>Les partenaires et les ressources sont mobilisés pour la mise en œuvre du DPP et des actions de la MAP</i>	58 333	93 333	151 667	70 000
Gestion et opérations du programme	443 000	254 334	697 334	1 265 788
Budget total par facilité de financement	886 334	2 613 666	3 500 000	3 041 922
Total général		3 500 000		6 541 922

Le budget résumé du DPP 2026-2031 est structuré autour de deux composantes complémentaires correspondant aux priorités stratégiques du programme :

La **Composante 1**, relative au renforcement de l'environnement commercial, institutionnel et de gouvernance du commerce, couvre les activités de mise à jour des politiques commerciales, de renforcement des capacités du Ministère du Commerce et de l'UNMO, de coordination, de communication, de suivi-évaluation et de mobilisation des ressources. Elle regroupe principalement les Résultats 3 et 4 ainsi qu'une partie des coûts de gestion et d'opérations, pour un volume estimé à environ **886 334 USD**. Cette composante est financée par le **Dispositif de financement n°1 du CIR**.

*La **Composante 2**, consacrée à la compétitivité du secteur privé, à la diversification des exportations et à l'expansion des débouchés commerciaux, représente environ **2,6 millions USD**. Elle couvre les investissements productifs sur les chaînes de valeur sésame et karité, la transformation agro-industrielle, l'amélioration de la qualité et des certifications, la structuration des coopératives et MPME, la promotion des exportations, le numérique commercial. Cette composante est soutenue par le **Dispositif de financement n°2 du CIR**.*

Le plan d'échelonnement annuel du budget suit la logique de séquençage des interventions et la capacité d'absorption nationale. Les dépenses augmentent progressivement entre l'année 1 et l'année 3 afin de couvrir les investissements structurants, avec un pic de décaissement durant les phases de mise en place des équipements et des dispositifs de qualité. Les années 2029-2031 privilégient davantage les activités de consolidation, de promotion commerciale, d'appui aux marchés et de pérennisation institutionnelle.

Le budget total du DPP est estimé à **6,5 millions USD**, dont **3,5 millions USD financés par le CIR** et **3 millions USD mobilisés auprès d'autres sources, dont 1 million par le STDF, et 2 millions par le gouvernement tchadien**. La note budgétaire repose sur plusieurs hypothèses clés : stabilité macroéconomique, mobilisation progressive des cofinancements, contribution des structures publiques existantes et recours aux mécanismes de partage des coûts avec les bénéficiaires et les partenaires privés, notamment pour les équipements de transformation, les plateformes numériques et les activités de promotion commerciale. Cette approche permet d'assurer un financement réaliste, soutenable et aligné sur les capacités institutionnelles du pays.

XIV. STRATEGIE DE DURABILITE DU DPP

La durabilité du DPP 2026-2031 repose sur une stratégie visant à garantir que les capacités, les systèmes, les investissements et les résultats générés par le programme continuent de produire des effets après la fin du financement du CIR. Cette stratégie s'appuie sur cinq mécanismes complémentaires : l'institutionnalisation des acquis, le transfert progressif des responsabilités et des coûts, l'autonomisation des bénéficiaires, la mobilisation durable des financements et la continuité des investissements productifs.

Institutionnalisation des acquis et pérennisation des mécanismes de gouvernance : Le DPP sera mis en œuvre à travers les structures nationales existantes, notamment le Ministère du Commerce et de l'Industrie, l'UNMO/CIR, les ministères sectoriels concernés, les organisations professionnelles et les collectivités territoriales. Les dispositifs créés ou renforcés dans le cadre du programme seront progressivement intégrés aux mécanismes nationaux de planification, de coordination et de suivi des politiques commerciales. Les outils développés (stratégies nationales actualisées, plateformes numériques de commerce, dispositifs de qualité, cadres de concertation public-privé, mécanismes de facilitation des échanges, système de suivi-évaluation) seront hébergés et administrés par les institutions nationales compétentes. Les capacités techniques acquises par les administrations et les structures d'appui au commerce permettront d'assurer la continuité des services après la clôture du DPP.

Transfert progressif des coûts et appropriation nationale : Le financement du CIR est conçu comme un investissement catalytique permettant d'amorcer des réformes et des investissements structurants. Dès la mise en œuvre du programme, un mécanisme de transfert progressif des coûts sera engagé afin de renforcer l'appropriation nationale. Les dépenses récurrentes liées à l'animation des plateformes de concertation, à la maintenance des systèmes numériques, aux actions de promotion commerciale et à certaines activités de formation seront progressivement intégrées dans les budgets du Ministère du Commerce, des structures partenaires et des organisations bénéficiaires. Cette approche permettra de réduire progressivement la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs. Parallèlement, le DPP soutiendra la mobilisation de ressources nationales et l'inscription progressive de certaines interventions prioritaires dans les programmes d'investissement public et les plans d'action sectoriels.

Autonomisation des coopératives, des MPME et des organisations professionnelles : La pérennité des résultats dépendra fortement de la capacité des acteurs économiques à poursuivre leurs activités de manière autonome. Le programme investira donc dans le renforcement organisationnel, technique, financier et commercial des coopératives, unions de producteurs et MPME intervenant dans les filières sésame, karité, viande et commerce numérique. Les organisations bénéficiaires seront accompagnées dans la mise en place de systèmes de gestion administrative, comptable et financière performants, de mécanismes de gouvernance interne, de plans d'affaires et de stratégies commerciales. Le développement de services mutualisés (achats groupés, commercialisation collective, maintenance des équipements, services de conseil) contribuera à améliorer leur rentabilité et leur résilience économique. Les unités de transformation soutenues devront progressivement couvrir leurs coûts d'exploitation grâce à l'augmentation de la production, à la valorisation des produits transformés et à l'accès à de nouveaux marchés. Les coopératives et MPME seront également encouragées à constituer des fonds de réserve destinés à l'entretien des équipements, au renouvellement des actifs productifs et au financement de leurs activités futures.

Pérennisation des mécanismes financiers et des investissements : Le DPP favorisera le développement de mécanismes financiers durables permettant de poursuivre les investissements au-delà du financement du CIR. À cet effet, l'étude prévue pour la création d'un fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin constituera une intervention structurante. Ce fonds aura vocation à mobiliser des ressources provenant de l'État, des partenaires techniques et financiers, des institutions financières nationales et du secteur privé afin de faciliter durablement l'accès des femmes entrepreneures au financement. Le programme encouragera également le développement de partenariats avec les banques, les institutions de microfinance, les mécanismes de garantie et les investisseurs

privés afin d'améliorer l'accès au crédit des coopératives et des MPME. Les partenariats public-privé prévus dans la Matrice des Actions Prioritaires (MAP) contribueront à assurer la continuité des investissements dans les infrastructures de transformation, les plateformes commerciales et les services d'appui aux entreprises.

Mobilisation continue des ressources et adaptation des interventions : La MAP constituera un outil permanent de programmation, de coordination et de mobilisation des ressources après la fin du DPP. Elle permettra d'orienter les investissements futurs du Gouvernement, des partenaires au développement et du secteur privé vers les priorités les plus porteuses. Enfin, le système de suivi-évaluation-apprentissage mis en place permettra de capitaliser les bonnes pratiques, de mesurer les performances et d'ajuster régulièrement les interventions. Cette capacité d'adaptation garantira que les acquis du programme demeurent pertinents face à l'évolution des marchés, des politiques publiques et des besoins des acteurs économiques.